

Les liens dans les fratries recomposées
*Regard sociologique sur les relations entre enfants au sein de familles
recomposées*

Aude Poittevin
CERLIS (Paris V – CNRS)

Responsable scientifique :
François de Singly

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS.....	4
I - INTRODUCTION.....	6
A - UN REGARD SOCIOLOGIQUE SUR LES LIENS DANS LES FRATRIES RECOMPOSEES.....	6
1 - Qu'appelons-nous « fratrie recomposée » ?.....	7
<i>La place de la co-résidence.....</i>	9
2 - Une fratrie recomposée, est-ce être frères et sœurs ?.....	10
II - QUELS LIENS DANS LES FRATRIES RECOMPOSEES.....	13
A - LES « FRATRIES DE QUASIS ».....	13
1 - Un break pour les parents, un temps pour les couples.....	15
2 - Tensions entre individualisation et indifférenciation des enfants.....	15
3 - D'une chambre à l'autre.....	16
4 - Une mise en commun des passés.....	17
5 - Aussi des relations de concurrence.....	17
6 - « On ne s'est pas choisi ! ».....	18
B - LES « FRATRIES DE DEMIS ».....	19
1 - Entre deux foyers, des temps de transitions.....	19
<i>Des règles de vie à réaffirmer.....</i>	19
<i>L'école comme transition ?.....</i>	19
<i>Les transports comme « temps-sas ».....</i>	20
2 - « Partagerais ou non chambre avec... » : une question d'âge, une question de rythme... <i>Chacun son espace, pour l'épanouissement de chacun, pour l'épanouissement de tous.....</i>	20 21
<i>Quand les espaces disent l'appartenance familiale.....</i>	21
<i>Des relations en pointillés.....</i>	23
3 - Le « vivre ensemble » renforce les liens avec certains demis.....	23
4 - Du point de vue des enfants communs, avoir ses deux parents avec soi.....	24
C - LES « FRATRIES MIXTES ».....	25
1 - Enfants « gênants », enfants gênés.....	25
2 - Le rythme bifocal : organisation des adultes, vécu des enfants.....	26
3 - Vivre en solo la fratrie recomposée ?.....	27
4 - Rapport de domination dans l'espace, rapport de domination dans les relations entre enfants.....	28
5 - Evincer l'autre pour prendre place.....	29
6 - Un enfant de plus pour se sentir famille.....	30
III - « DEJOUER » ET « JOUER DE » LA COMPLEXITE DES FRATRIES RECOMPOSEES.....	32

A - TROUVER UN ALTER EGO.....	33
B - DES RELATIONS EN DEVENIR.....	35
C - GERMAINS, DEMIS ET QUASIS : TOUTES LES DIMENSIONS QUI FONT LE « FRERE »	36
IV - CONCLUSION	38
V - BIBLIOGRAPHIE.....	40
ANNEXE I : ASPECTS METHODOLOGIQUES.....	46
A - LES FRATRIES RECOMPOSEES AUJOURD’HUI, DES DIFFICULTES POUR LES DENOMBRER	46
B - AVOIR ACCES AUX ENFANTS DE FAMILLES RECOMPOSEES	48
C - AUTOUR DES ENFANTS	49
ANNEXE II : TABLEAUX SYNTHETIQUES DES FAMILLES	52
A - CONFIGURATION « FRATRIE DE QUASIS » : ENFANTS.....	54
B - CONFIGURATION « FRATRIE DE QUASIS » : ADULTES.....	54
C - CONFIGURATION « FRATRIE DE DEMIS » : ENFANTS.....	56
D - CONFIGURATION « FRATRIE DE DEMIS » : ADULTES.....	57
E - CONFIGURATION « FRATRIE MIXTE » : ENFANTS.....	58
F - CONFIGURATION « FRATRIE MIXTE » : ADULTES	59

AVANT-PROPOS

Rendues invisibles par manque d'indicateurs statistiques, par confusion des définitions ou de situations, les "familles recomposées" n'ont fait l'objet d'une catégorisation que depuis 1987¹. Depuis, sociologues et démographes² ont mis l'accent sur les spécificités des recompositions familiales. Par le terme de famille recomposée, ils ne désignent pas un foyer de type particulier mais une constellation familiale (celle que dessine l'espace de circulation des enfants entre les foyers paternels et maternels). Pourtant aujourd'hui, ces formes familiales restent essentiellement analysées sous l'angle de la conjugalité et de la relation parentale ou beau parentale. Ainsi, alors que des centaines de milliers d'enfants en France vivent aujourd'hui avec les enfants d'une précédente union de leurs parents³, et bien que parmi les familles recomposées, les familles nombreuses soient plus fréquentes, les questions relatives aux enfants et aux fratries n'ont fait l'objet que de très rares analyses sociologiques.

La recherche réalisée sous la responsabilité scientifique de François de Singly, par Aude Poittevin, doctorante au Centre de recherche sur les liens sociaux (CERLIS Paris V – CNRS), constitue une des premières études empiriques entreprises sur le sujet. Partant d'une définition de la « fratrie » proposée par l'anthropologie qui admet la co-présence de lien de filiation ou de résidence, Aude Poittevin étudie les fratries recomposées sous l'angle de leur dualité conceptuelle (co-résidence/co-consanguinité) ainsi que sur la question du lien fraternel. L'ambition de la chercheuse est de définir ce lien (si lien il y a) à partir de l'expérience des enfants qui évoluent au sein d'une recomposition familiale : quel lien s'établit entre des enfants issus d'unions distinctes et cohabitant à temps plein et/ou à temps partiel ? Quel lien s'établit quand un enfant vit avec un autre enfant qui a un passé familial différent, une expérience de vie différente ? De même, la chercheuse s'interroge sur les critères qui permettent de définir une « fratrie » : est ce par exemple la structure du groupe d'enfants ou l'emploi de dénomination de germanité ou encore la représentation que les enfants en ont ?

Si ce travail prolonge certains questionnements sur les relations fraternelles dans les familles recomposées introduits par Irène Théry et poursuivis, dans des perspectives différentes, par Christiane Ginsberg-Carré, Agnès Martial, Anne Muxel et plus récemment Sylvie Cadolle⁴, il s'en distingue par son objectif, son approche et sa population d'enquête. L'originalité du projet consiste à révéler ce que les enfants vivent dans leur quotidien, et à se polariser sur les liens fraternels au travers d'une analyse approfondie d'entretiens réalisés auprès d'enfants. C'est à partir d'eux, acteurs de la recomposition, qu'Aude Poittevin, appréhende au plus près le sens donné par les jeunes acteurs : leurs représentations, leurs investissements, leurs difficultés.

La chercheuse utilise le terme de "fratrie recomposée" pour désigner le groupe des enfants vivant à temps plein et/ou à temps partiel dans un foyer recomposé. Pour A. Poittevin, la particularité de la fratrie recomposée se trouve dans l'affaiblissement du degré de consanguinité et dans le renforcement de la co-résidence. Cette dernière dimension est centrale. En effet, encore plus que dans les fratries de germains, le groupe des enfants dans les familles recomposées a à inventer un mode d'être ensemble. Les fratries recomposées doivent emprunter ou décliner des

¹ Terme inventé par Irène Théry. Voir « les beaux parents, remariage et recompositions familiales », Dialogue n°97, 1987.

² En particulier Irène Théry, Thierry Blöss, Didier Le Gall et Claude Martin, Guy Desplanques,

³ En 1999, 11,6 million d'enfants vivent dans une famille recomposée. Parmi ces enfants, les deux tiers cohabitent avec un demi frère ou une demi-sœur. (Barre. C., 1,6 million d'enfants vivent dans une famille recomposée, Insee première, n° 901, juin 2003)

⁴ Voir bibliographie de l'auteur

déterminants classiques, notamment linguistiques (termes de filiation), temporels (rythmes de vie entre les foyers paternel et maternel) et spatiaux.

Pour procéder à la recherche, la chercheuse a réalisé des entretiens dans trente-deux familles auprès d'adultes et d'enfants. Elle a pris le parti de centrer son travail sur un seul foyer de l'enfant afin de pouvoir y observer l'influence des variations morphologiques de la fratrie recomposée sur la gestion du temps, de l'espace ainsi que sur les relations fraternelles. Ces trois dimensions constituent les critères principaux de son cadre d'analyse. Les autres critères couramment utilisés dans les études sur les fratries, à savoir le rang de naissance, les écarts d'âge et le sexe, sont réintroduits dans l'analyse chaque fois qu'il est nécessaire mais ils ne constituent pas les supports principaux de l'organisation de la recherche. Dans les familles rencontrées, l'adulte interrogé est dans tous les cas parent et selon la morphologie de la fratrie recomposée il peut aussi être beau-parent.

La chercheuse a interrogé cinquante-cinq enfants âgés de sept à vingt ans. La configuration « fratrie de demi-frères » représente dix-sept familles (dix-sept adultes interrogées et vingt-huit enfants interrogés). La seconde configuration « fratrie de quasi-frères » est constituée de cinq familles (cinq femmes et neuf enfants interrogés). Enfin dix familles (dix femmes interrogées et dix-huit enfants interrogés) sont présentes dans la dernière configuration « fratrie mixtes ». La tranche d'âge modale est entre dix et douze ans (vingt-deux enfants). Quant aux autres enfants, douze ont entre sept et neuf ans, treize entre treize et quinze ans, huit ont plus de seize ans. La répartition par sexe est équilibrée (vingt-sept filles et vingt-huit garçons).

De la version complète du rapport réalisé pour la Caisse Nationale des Allocations Familiales⁵, ce dossier d'étude retient certains aspects exposés au regard d'une vingtaine de familles seulement. La chercheuse a tenu à rendre compte de la variété de la réalité des enfants, tant au niveau de la répartition des espaces que de l'organisation des allées et venues des enfants « soumis » à un rythme bifocal. A partir des énoncés institutionnels et incorporés par les enfants, elle a pu relever le discours réflexif des enfants sur leur cadre de vie.

Les enfants ont incorporé la manière de dire et de définir chaque figure de la fratrie recomposée à partir des référents sociaux. Du discours idéalisant et lissant des adultes, les enfants retiennent principalement l'usage des termes « frères » et « sœurs ». Mais au-delà, ils procèdent à une « hiérarchie » et déclinent leur lien avec tel ou tel enfant. Ces relations électives révèlent la façon dont les enfants investissent les espaces non prescrits ainsi que la manière dont ils « déjouent » et « jouent de » la complexité de cette forme familiale, en créant et se réappropriant des liens, en « re-construisant » et se « ré-appropriant » leur monde.

Danielle Boyer
Conseillère technique
Pole Recherche et Prospective
DSER, CNAF

⁵Poittevin. A, Les liens dans les fratries recomposées, Regard sociologique sur les relations entre enfants au sein de familles recomposées, Recherche financée par la CNAF, sous la responsabilité scientifique de F. de Singly, CERLIS (Paris V – CNRS).

I - INTRODUCTION

A - UN REGARD SOCIOLOGIQUE SUR LES LIENS DANS LES FRATRES RECOMPOSEES

La fratrie est un élément silencieux dans notre culture.⁶ Peu d'aspects de la vie familiale ont été moins étudiés que l'interaction entre frères et sœurs⁷

La recherche sur la famille a privilégié durant de nombreuses années les relations conjugales et les relations parentales comme objets d'étude. Elle a porté peu d'attention à l'étude des relations dans la fratrie. Pourtant les liens qui s'établissent entre frères et sœurs sont, comme les liens parentaux et conjugaux, une des dimensions du lien social.

Les débats autour des familles recomposées se sont aussi ouverts sur la conjugalité (facteurs et enjeux de la remise en couple) ainsi que, pour une large part, sur la « beau-parentalité », c'est-à-dire sur les relations entre les enfants et le nouveau conjoint d'un de leurs parents et le statut de ce nouvel acteur. Sociologues et démographes⁸ ont mis l'accent sur ces spécificités des recompositions familiales en reconnaissant que l'enfant en est le centre de gravité. Pour Irène Théry notamment, l'espace de circulation des enfants définit la famille⁹ alors que toutes les études ont été menées auprès d'adultes et de jeunes adultes ayant vécu une situation de recomposition.

Ce sont sur les enfants que nous avons porté notre regard ; c'est à partir d'eux, de leur discours, dans l'ici et maintenant de leur double expérience : expérience d'enfants et expérience de la recomposition, que nous avons construit notre problématique. Ce qui invite à un décentrage de l'approche initiale des recompositions et apporte un éclairage sur le lien de parenté horizontal. Ce travail prolonge certains questionnements sociologiques sur les relations fraternelles dans les familles recomposées introduits par Irène Théry¹⁰ et poursuivis plus récemment par Sylvie Cadolle¹¹ tout en s'en distinguant par son approche et son échantillon. En plus de parents et beaux-parents, les personnes qu'elles ont interviewées sont de jeunes adultes ayant participé à une fratrie recomposée (perspective rétrospective) alors que nous avons mené, dans une perspective compréhensive, des entretiens semi-directifs auprès d'enfants non indépendants de sept à vingt ans faisant partie (au moment de l'enquête) d'une fratrie recomposée afin d'appréhender au plus près le sens donné par les jeunes acteurs : leurs représentations, leurs investissements, leurs difficultés ; en d'autres termes ce qu'ils font de ce nouveau cadre familial à partir de rôles sociaux prescrits.

⁶ Bourguignon O., 2000, « La dimension fraternelle », *Le journal des psychologues*, n° 183, pp 22.

⁷ Caplow T., 1984, *Deux contre un. Les coalitions dans les triades*, Paris, coll. « Sciences humaines appliquées ».

⁸ Irène Théry, Thierry Blöss, Didier Le Gall et Claude Martin, Guy Desplanques.

⁹ Théry, 1993.

¹⁰ Théry, 1991.

¹¹ Cadolle, 2000.

1 - Qu'appelons-nous « fratrie recomposée » ?

« Plus il y a de frères, plus on rit. Quand les familles se décomposent, puis se recomposent, des frères et des sœurs, il y en a toujours plein. Et même si le sang n'est pas toujours le même, il n'y a pas de quoi se faire du mauvais sang. »

Marie Desplechin

La fratrie recomposée prend sa spécificité dans un contexte de recombinaison familiale, ce qui a lieu, aujourd'hui dans la majeure partie des cas, après séparation ou divorce du couple précédent d'au moins un des deux conjoints (du couple actuel)¹². Nous retenons pour la dénomination « famille recomposée » la présence d'enfants d'un des précédents couples. Dans ce type particulier de familles au moins un enfant est en contact avec un beau-parent¹³. Dans le cas particulier où il y a seulement des enfants d'un des conjoints du couple actuel, nous parlerons plus précisément de « famille à beau-parent ». Une seule entité de germains est présente dans cette nouvelle famille.

Pour qu'il y ait « fratrie recomposée », deux entités de germains, au minimum, doivent cohabiter. Qu'ils soient un ou plusieurs enfants de leurs deux parents, ils constituent une entité de germains. Bien que dans la nomination des configurations nous insisterons sur la spécificité de chacune, nous n'omettons pas que les enfants nés avant la recombinaison aient eu une certaine expérience de germanité (enfant unique ou frères et sœurs).

Nous distinguons trois configurations de fratries recomposées en fonction de leur morphologie (nombre et statut des entités de germains repérées) : « fratrie de quasis », « fratrie de demis » et « fratrie mixte ».

La fratrie de quasis¹⁴ regroupe deux entités de germains n'ayant aucun lien biologique entre elles. C'est parce qu'il n'y a pas d'enfant commun au nouveau couple que nous débiterons par cette configuration ; la fratrie recomposée se constitue immédiatement. La fratrie de demis¹⁵ regroupe une entité de germains issue du nouveau couple et une entité de germains issue de l'un des adultes, c'est-à-dire qu'un enfant, au moins, vit à temps plein ou à temps partiel avec au moins un demi-frère ou une demi-sœur. Nous distinguons les demi-frères agnatiques, enfants nés du même père, et les demi-frères utérins enfants nés de la même mère¹⁶. L'ensemble des enfants ont au moins

¹² Pour une perspective historique de la place des enfants après remariage (ou une nouvelle union) d'un de leur parent, se reporter à l'annexe I.

¹³ Selon Guy Desplanques [1993, p 82], en 1990, 750.000 enfants de moins de 19 ans vivent avec un de leur parent et un beau-parent, soit 5,5 % de l'ensemble des jeunes de moins de 19 ans. La même année, environ 650.000 « familles à beau-parent » sont dénombrées. L'EHF de 1999 montrera vraisemblablement un résultat similaire.

¹⁴ Les « quasis » sont des enfants qui n'ont entre eux aucun lien de sang, que l'on nomme en anglais *stepsiblings*, et qui n'avaient en français aucune appellation jusqu'en 1991. Cf. Théry I., 1991.

¹⁵ Selon Guy Desplanques [1993, p 87], en 1990, les 660.000 familles recomposées comptent 1,46 millions d'enfants de moins de 25 ans, 512.000 du couple actuel et 950.000 qui sont d'une autre union. Parmi ces derniers, un peu plus de 500.000 ont des demi-frères ou des demi-sœurs, enfants du couple actuel, vivant dans le même logement.

¹⁶ En droit canon, le terme de « consanguinité » (parenté existante entre des individus qui se disent descendre d'un ancêtre commun ; se dit en matière de mariage) et les adjectifs relatifs « consanguin », « consanguine » n'étant pas assez précis pour distinguer les lignées des demis nous empruntons à l'ethnologie le terme « agnat » signifiant être parent en ligne paternelle ou par filiation patrilinéaire (agnatique) et le terme « utérin », être parent du côté de la mère. De plus, en droit romain, puis en droit civil français, « consanguin » désignant les seuls parents paternels en opposition

un parent en commun. Enfin, la fratrie mixte regroupe une entité de germains issue du nouveau couple ainsi qu'une entité de germains issue de chacun des conjoints. Il existe alors deux fratries de demis et une fratrie de quasis : un enfant au moins vit à temps plein ou à temps partiel avec au moins un demi-frère (sœur) et avec au moins un quasi-frère (sœur). Certains enfants ont un parent en commun, d'autres n'ont aucun lien biologique entre eux.

Il est évident que si un des enfants a un frère ou une sœur, cette relation de germanité s'ajoute à celles énoncées. Dans ce cas là, dans une fratrie de quasis il a au moins un frère (sœur) et un quasi-frère (quasi-sœur) ; dans une fratrie de demis, l'enfant considéré a au moins un frère (sœur) et un demi-frère (demi-sœur) ; et dans une fratrie mixte il a au moins un frère (sœur), un demi-frère (demi-sœur) et un quasi-frère (quasi-sœur).

Par souci de ne pas hiérarchiser ces trois morphologies fraternelles, nous ne parlerons pas de « demi-fratrie » ou de « quasi-fratrie » ; les mots « demi » et « quasi » sont ambivalents compte tenu de leur référence quantitative et aujourd'hui statutaire¹⁷ lorsqu'ils sont accolés aux termes de germanité « frère » et « sœur ». C'est d'ailleurs dans ce dernier sens que seront employés demi-frère (sœur) et quasi-frère (sœur), nous n'en faisons pas de « sous-catégories fraternelles » ou de « sous-catégories de germains » à priori. Nous ne pouvons pas imaginer¹⁸ de société où l'usage de la notion et du vocable de « frère » et de « sœur » serait superflu. Au point que « l'étranger », pour être adopté par un groupe, doit passer par une nomination et une reconnaissance. Ce qu'il reste à analyser ensuite est l'ancrage dans des rapports sociaux des productions symboliques de fratrie.

Les mots frères et sœurs évoquant deux types de liens, nous distinguerons la fraternité de la germanité : la germanité renvoyant à une donnée familiale structurelle¹⁹, à un statut assigné à la filiation (dimension verticale) et la fraternité plus à des sentiments fraternels, au partage d'une vie commune ou à un lien électif (dimension horizontale)²⁰.

à « utérin », nous préférons retenir « agnatique » pour éviter toute ambiguïté. D'autre part, nous aurions pu employer l'adjectif « cognatique » (parenté transmise indifféremment par le père ou la mère) pour les enfants ayant des demis agnatiques et utérins mais la multiplication des termes aurait prêté à confusion et notre travail tend davantage à discerner et à appréhender chacune des relations entre les enfants de ces familles. Nous parlons de « germain » lorsque frère et sœur sont de même père et de même mère. Cf Burguière, Klapisch-Zuber, Segalen, Zonabend, 1986, p. 629. et Zimmermann p. 7.

¹⁷ « [...] invisibles dans le langage, puisque le français ne dispose ni d'un mot pour désigner ce type de famille, ni de vocables d'un emploi facile pour que les concernés se désignent, s'interpellent. « Des familles sans nom », titre P. Bourdieu (1), pour signifier le flou des termes utilisés pour désigner la position occupée dans la parenté (beau-père, beau-frère, demi-frère...) et l'incertitude voire l'absence de statuts sociaux afférents aux protagonistes de la nouvelle union. » [Blöss, 1997, p 92] (1) : Bourdieu P., 1996, « Des familles sans nom », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 113, p. 3-5.

¹⁸ Douville O., 2000, « La fratrie : approche anthropologique », *Dialogue*, n° 149, AFCCC, Ramonville Saint-Agne, Erès, pp 29-39.

¹⁹ Pour la dimension structurelle de la germanité, voir Crenner, Déchaux, Herpin, 2000.

²⁰ Nous rapprocherions cette distinction des mots pour dire les liens fraternels au double sens que prend également *Kindship* en anglais, c'est-à-dire « parenté » en français. Dans un premier sens, *kindship* désigne les liens du sang que crée la consanguinité (*relationship*). Dans un second sens plus étendu, *kindship* désigne avant tout les liens que crée l'appartenance (*membership*) commune à un même groupe social. En ce sens le mot s'applique à des personnes avec lesquelles n'existe aucun lien de consanguinité mais qui sont liées par une relation sociale. Dans les fratries recomposées, la germanité relèverait de *relationship* et la fraternité de *membership*. Pour l'équivoque du mot *kindship*, cf. Zimmermann, p. 16-17.

Partant d'une organisation structurelle initiale (avant recomposition), les recompositions familiales obligent à re-questionner ce qu'est le fraternel.

Reprenons les critères de définition d'une fratrie²¹ pour situer les enjeux de la fratrie recomposée ou plus exactement des fratries recomposées. Le critère de la taille de la fratrie (deux individus au moins), nous l'appliquons aux fratries recomposées en nombre d'entités de germanité : au moins deux entités de germains doivent cohabiter (temps plein/partiel). Quant à la distribution des sexes, elle est autant aléatoire dans les fratries de germains que dans toutes les autres morphologies de fratries citées. Malgré la distinction morphologique entre une fratrie de germains et une fratrie de demis, ces deux configurations sont les seules où le critère de la succession des naissances est respecté. Le critère de la succession des naissances reste par conséquent un enjeu du découpage morphologique des fratries, découpage retenu pour l'organisation de notre travail. Le respect de la succession des naissances ou au contraire son brouillage implique pour les enfants une stabilité ou un changement de leur place et de leur rôle au sein de la fratrie et de la famille recomposées. Il arrive, par exemple, que deux enfants de parents différents aient une grande proximité d'âge, ne respectant pas ainsi l'intervalle biologique intergénéral²², ou que l'un d'eux s'intercale dans la succession de la fratrie de l'autre, ce qui implique des remaniements affectifs, de place et de territoire. La relation entre quasis « fait perdre » un élément de définition (la succession des naissances) à la « fratrie » mais ouvre sur la co-résidence, dimension déterminante dans les recompositions. Cette « perte » et cet « acquis » doivent-ils remettre en question l'emploi du mot « fratrie » ? Accompagnée d'extensions, la fratrie ne peut-elle pas se décliner afin d'appréhender le groupe d'enfants vivant sous un même toit malgré des parents différents ?

La place de la co-résidence

La particularité de la fratrie recomposée, co-présence de germains et/ou de demis et/ou de quasis, se trouve par conséquent dans l'affaiblissement du degré de consanguinité et dans le renforcement de la dimension de co-résidence. Dans ce type d'ensemble fraternel, la co-résidence est centrale car elle devient l'élément commun à tous les enfants. Les noms sont différents et ne signent pas l'appartenance à la famille. Ce qui unifie n'est plus le patronyme mais l'adresse. Pour François de Singly [1998, p 13-15], le plus fréquemment, la sociologie de la famille reprend le postulat de la cohabitation comme élément de définition de la famille, sans avoir à l'énoncer tellement il est évident. Lorsque la société française, au travers de ses lois, considère qu'en cas de divorce, le couple conjugal disparaît et non le couple parental, elle raisonne implicitement en ne prenant pas en compte le critère de la cohabitation (permanente) pour le lien pédagogique entre le père (ou la mère) et l'enfant. Elle reconnaît donc cette dissociation entre la famille et son espace. La nature des liens pour fonder cette reconnaissance ne renvoie plus alors à une conception élargie du couple conjugal. Elle repose surtout sur une cohabitation d'une certaine durée dans le même espace. L'espace domestique revient par la fenêtre au moment même où il semblait être sorti par la porte. Ce « retour » de l'espace comme

²¹ Une fratrie est l'ensemble des frères et sœurs issus du même père et de la même mère. Trois caractéristiques donnent à la fratrie son caractère unique : 1. la succession des naissances, dimension spécifiquement fraternelle qui implique un rang propre à chaque enfant et un écart entre les âges ; 2. la distribution des sexes qui aboutit à des configurations fraternelles très différentes selon le caractère mixte ou non de la fratrie ; 3. la taille de la fratrie, celle-ci n'existant qu'à partir de deux.

²² Intervalle temporel séparant les naissances d'une même fratrie.

support de la vie privée n'exprime aucune nostalgie, il correspond à la recherche d'une définition minimale, qui soit la moins normative possible, de la vie commune, et néanmoins objectivable. L'articulation entre habitat et relations familiales ne forme donc pas une question secondaire pour saisir les affaires de famille ; elle est constitutive de la notion, commune et savante, de « famille ».

La place de la notion de co-résidence dans les foyers recomposés implique que nous nous penchions sur la plurivocité de la locution « vivre avec », en insistant sur la préposition « avec » induite également dans l'élément « co- ». Nous distinguons dans la question de la co-résidence, au moins deux dimensions : « vivre sous le même toit avec » et « vivre des choses avec ». « La perception de l'espace servant d'analyseur aux relations familiales »²³, la différence entre « vivre sous le même toit avec » et « vivre des choses avec » tient à l'investissement des enfants dans leurs relations. Les enfants se limitent-ils alors à une simple co-habitation (relations restreintes) justifiée par l'organisation des « gardes » et des « visites » suivant la séparation des parents ou multiplient-ils les interactions lors des moments partagés en commun ? En plus de pouvoir être respectivement appréhendées positivement (coopération, cohésion) ou négativement (conflit, tension)²⁴, les deux dimensions du « vivre avec » permettent d'ouvrir sur un large ensemble de relations allant de la cohabitation d'individus dans un même espace sans que se nouent pour autant des relations, à la multiplication et l'intensification de liens entre les protagonistes. Les différents modes d'habiter révèlent « des choix susceptibles de prendre en compte la qualité des relations entre les acteurs et de réguler les risques de conflit. Dans cette perspective, le logement participe au processus de régulation, et donc de cohésion de la nouvelle famille. » [Le Gall, Martin, 1993a, p 15]

La notion de « consanguinité » n'en est pas moins exclue de notre démarche puisqu'il s'agit de chercher ce qui peut être mis en œuvre dans les relations fraternelles élargies à la recomposition. Elle n'est donc pas, pour nous, en concurrence avec la notion de co-résidence mais impose aux acteurs une dualité dont dépend la reconnaissance de ce groupe particulier. Les uns valorisent « la fratrie recomposée » quel qu'en soit le patrimoine génétique, les autres au contraire la rattachent uniquement à la filiation²⁵. Les enjeux qui découlent de ces positions sont déterminants : intégration de chacun, représentations de la famille, par exemple.

2 - Une fratrie recomposée, est-ce être frères et sœurs ?

« Q'est-ce donc qu'être frère et sœur ?

Une complicité, un obstacle, une référence, une ressemblance, une rivalité, un silence aussi parfois. Un peu de tout cela à la fois. Difficile à dire, difficile à décrire. Mais il est certain que la trame fraternelle de l'enfance est déterminante dans la constitution de l'identité du sujet. [...] Frères et sœurs ont à inventer et à réguler un mode d'être ensemble. [...] Le lien de germanité inscrit l'individu familialement mais aussi socialement à la fois comme semblable et comme différent. »²⁶

²³ Singly, 1998, p 28.

²⁴ Widmer, 1999.

²⁵ Ginsberg-Carré, 1999, p 173.

²⁶ Muxel A., 1998, « Etre frères et sœurs, le rester », *Informations sociales*, n° 67, Paris, CNAF, pp 4-15.

Bien qu'Anne Muxel fasse ici référence à ce qu'est être frère et sœur dans une fratrie de germains, deux éléments en particulier sont à retenir pour questionner les liens dans les fratries recomposées. Premièrement, encore plus que dans les fratries de germains, nous pensons que le groupe des enfants dans les familles recomposées ont à inventer un mode d'être ensemble. Si ce mode d'être ensemble ne va pas de soi dans les premières fratries, il est d'autant plus difficile à cerner et d'autant plus complexe dans les secondes. Les fratries recomposées doivent emprunter ou décliner des déterminants classiques, notamment linguistiques (termes de germanité), temporels (rythmes de vie entre les foyers paternel et maternel) et spatiaux (co-résidence soumise aux variations morphologiques du groupe des enfants). Deuxièmement, l'association duale des adjectifs « semblables » et « différents » par lesquels les individus s'inscrivent dans le lien de germanité est elle aussi augmentée de difficultés temporelles et spatiales. Dans les trois configurations de fratries recomposées les entités fraternelles n'ont pas le même vécu, n'ont pas le même passé familial. Le fait de ne pas avoir deux parents en commun implique une histoire familiale et une éducation différentes. « Cette mobilité spatiale peut se redoubler d'une mobilité des normes éducatives qui apprend à l'enfant leur relativité (versant positif) et qui ne le rassure pas toujours sur ce qu'il doit faire (versant négatif). » [Singly, 1998, p 134] Nous pouvons aussi nous interroger sur l'héritage culturel transmis dans les familles recomposées, quand coexistent au moins deux patrimoines de socialisation. Pour Thierry Blöss [1997, p. 90 et 95], l'étude des relations familiales et de la place de l'enfant dans la famille prend en effet une autre dimension dès lors que dans une existence, plusieurs histoires familiales se succèdent, dès lors qu'en matière de socialisation familiale, une pluralité d'acteurs (père, mère, beau-père, belle-mère) sont présents sur le papier.

Les demi-frères (sœurs) et les quasi-frères (sœurs) d'autant plus, ont des histoires familiales différentes dès la création de la fratrie recomposée. Les conflits de loyauté à l'un des parents et les conflits d'appartenance à plusieurs groupes familiaux²⁷ ne permettent pas facilement le dépassement de cette différence. Les enfants gardent une identité familiale qui ralentit le processus d'assimilation du groupe en une « certaine » unité fraternelle. Et les organisations spatio-temporelles suivant les variations morphologiques de ces fratries spécifiques donnent accès en pointillé au statut de « semblables ».

Anne Muxel insiste sur l'importance d'un univers et d'une mémoire communs pour créer et entretenir le lien fraternel. « Les mêmes parents, une même maison, un même décor, une même éducation, un même milieu social et culturel. Frères et sœurs disposent d'un univers de références qui devraient créer une proximité plus forte qu'entre deux individus, par exemple, réunis par l'amitié. [...] Quel que soit le devenir de la relation dans le temps, l'expérience commune d'un passé partagé fixe des repères, des balises, dessinant une trame relationnelle au travers de laquelle frères et sœurs peuvent continuer de voyager. [...] C'est bien dans la mémoire que s'enracine la possibilité même du lien. » [Muxel, 1998]. Ne peuvent alors se dissocier le temps (durée des temps communs) et l'espace (partage de lieux communs) dans une recherche sur les fratries recomposées. Il faut matière pour créer ces références communes. « Temps et espace sont inséparables, ils forment pratique. » [Singly, 1998, p 187] En fonction de la morphologie des fratries recomposées, du rythme des visites entre les foyers paternel et maternel, des espaces domestiques mis à disposition et de la durée de la recombinaison familiale (de

²⁷ Groupe familial d'origine, groupe familial secondaire constitué par chaque parent.

l'aménagement en commun à aujourd'hui), les repères se diversifient et se complexifient demandant un investissement individuel et collectif plus prégnant.

Et le lien qui en découle reste encore à définir. En effet, nous ne déduisons pas d'emblée un « lien fraternel recomposé » qui impliquerait que nous sachions préalablement de quoi est fait ce lien. Au contraire, nous tenons à définir ce lien, si lien il y a, à la lumière du discours des acteurs principaux, les enfants.

Quel lien s'établit entre des enfants issus d'unions distinctes et cohabitants à temps plein et/ou à temps partiel ? Quel lien s'établit quand un enfant vit avec un autre enfant qui a un passé familial différent, une expérience de vie différente ?

De même, dans quelle mesure pouvons-nous parler de « fratrie » : en fonction de la structure du groupe d'enfants, de l'emploi de dénomination de germanité, ou encore de la représentation et du vécu comme une fratrie ?

Par conséquent, nous utiliserons les termes de « fratries recomposées » pour désigner le groupe des enfants vivant à temps plein et/ou partiel dans un foyer recomposé sans induire un lien et/ou un sentiment fraternels. L'objectif de notre recherche étant de révéler ce que les jeunes acteurs vivent dans leur quotidien, nous faisons l'hypothèse d'une diversité (et non d'une hiérarchisation) d'expériences, de liens et/ou de sentiments en fonction de la morphologie de la fratrie recomposée (nombre et diversité des acteurs : germains et/ou demi-frères (sœurs) et/ou quasi-frères (sœurs)), des temps et des espaces partagés.

Nous retenons prioritairement ces trois indicateurs pour organiser notre recherche car ils permettent de questionner l'ensemble des dimensions spécifiques des fratries recomposées et d'appréhender plus largement le sens du fraternel.

En parallèle, nous porterons un regard attentif sur un autre facteur espace-temps qui est la durée de la vie commune de tous les enfants, c'est-à-dire le temps passé ensemble depuis l'emménagement de leur parent respectif. Ce repère temporel nous permettra d'apporter une information supplémentaire sur l'élaboration des relations entre enfants dans ces familles.

La prise en compte des temps, des espaces et des acteurs structure notre recherche autant dans son organisation concrète (son plan) que quant à son hypothèse principale. Chaque partie est centrée sur une configuration de fratrie et au sein de chacune de ces parties notre travail se scinde en trois chapitres. Quand les enfants sont-ils présents ? Quels espaces pour les enfants ? Quelles relations ont les enfants de cette configuration ? Les présentations qui constituent les deux premiers chapitres donnent à voir la diversité des situations de recombinaison relativement à la gestion des rythmes et des espaces. Nous y trouvons aussi un autre intérêt. Ils rendent compte, ce qui nous semble-t-il n'a jamais été fait, de la manière dont les enfants vivent la gestion de ces organisations temporelles et spatiales complexes. Nous découvrons par leur discours leurs représentations, leurs investissements, leurs difficultés, en d'autres termes ce qu'ils font de ces cadres de vie. Le troisième chapitre s'articule en fonction de l'hypothèse que plus les temps et les espaces sont partagés et plus se créent, se développent et s'entretiennent certaines relations entre les enfants. Nous souhaiterions ainsi montrer qu'il y a une déclinaison d'expériences fraternelles.

II - QUELS LIENS DANS LES FRATRIES RECOMPOSEES

Compte tenu du mode opératoire pour la constitution de l'échantillon²⁸ et des conditions de logement à Paris *intra muros* et en particulier pour ces familles dont le nombre des enfants est, le plus souvent, supérieur ou égal à trois, les familles rencontrées sont de milieux sociaux majoritairement favorisés (classes moyennes et classes supérieures).

Dans vingt et une familles nous avons pu voir deux enfants. Dans douze d'entre elles, les deux enfants étaient d'unités de germains différentes. Trois enfants (appartenant à deux unités de germains différentes) ont été rencontrés dans une seule famille. Le reste des familles (dix) sont représentées par un seul enfant. C'est principalement l'âge des enfants qui nous a contraint à n'en voir qu'un seul. A partir de ces modalités, nous avons rencontré cinquante-cinq enfants âgés de sept à vingt ans. La tranche d'âge modale est entre dix et douze ans (vingt-deux enfants). Quant aux autres enfants, douze ont entre sept et neuf ans, treize entre treize et quinze ans, huit ont plus de seize ans.

La répartition par sexe est équilibrée (vingt-sept filles et vingt-huit garçons).

De la version complète du rapport réalisé pour la Caisse Nationale des Allocations Familiales²⁹, nous retenons certains aspects heuristiques que nous exposerons, par souci de clarté, au regard d'une vingtaine de familles seulement. Pour cela, nous avons fait le choix d'une organisation distinguant les trois configurations déjà énoncées pour rendre compte des atouts et/ou des difficultés spécifiques de chaque type de fratries recomposées, de l'implication de chaque morphologie sur l'élaboration et l'entretien de liens entre les enfants, ainsi que d'une diversité de définitions : définition de soi, des groupes fraternels, des appartenances.

Les fratries de quasis, au travers de cinq familles (numérotées de 1 à 5)³⁰, vont nous permettre d'appréhender les tensions entre norme d'individualisation et valeur d'indifférenciation des enfants. Les fratries de demis, à partir de sept familles (numérotées de 6 à 12), rendent compte de quelle manière écarts d'âges et distance géographique interviennent dans le sentiment d'appartenance au groupe consanguin et/ou au groupe fraternel. Les fratries mixtes, par sept familles (numérotées de 13 à 19), nous montrent comment prendre place c'est trouvé sa place au sein de ces fratries spécifiques.

A - LES « FRATRIES DE QUASIS »

Chaque entité de germains mise en présence vit à temps plein ou partiel avec d'autres enfants avec lesquels ils n'ont pas de parents en commun ; il s'agit ici de fratries recomposées de quasi-frères et sœurs. Autrement dit, parmi les cinq familles de cette

²⁸ Les aspects méthodologiques sont développés en annexe (Annexe I).

²⁹ *Les liens dans les fratries recomposées, Regard sociologique sur les relations entre enfants au sein de familles recomposées*, Recherche financée par la CNAF, sous la responsabilité scientifique de F. de Singly, CERLIS (Paris V – CNRS).

³⁰ Pour plus de précision sur les familles évoquées dans ce *Dossier d'étude*, se reporter aux tableaux synthétiques figurant en annexe (Annexe II).

configuration, chaque conjoint a des enfants d'une union précédente mais il n'a pas d'enfant issu de son union actuelle.

Dix-sept enfants au total ont été recensés ; ils vivent à temps plein et/ou partiel au foyer de l'enquêtée. Il y a autant de garçons que de filles. Compte tenu de la morphologie de ces familles, l'amplitude des âges des enfants mis en présence est moins importante que pour les configurations faisant apparaître des demi-frères (sœurs). Il y a une proximité d'âge entre les enfants nés avant la recomposition, côté masculin et côté féminin confondus³¹. Cette situation favorise « l'imbrication » d'enfants d'entités familiales différentes dans l'ordre des naissances. L'aîné de sa fratrie de germains peut se trouver le second de la fratrie recomposée.

Dans la majorité des familles de cette configuration, au moins un enfant de chaque unité de germains ont le même âge ou un âge très proche (différence d'un an maximum). Parfois ils sont plus proches en âge avec leurs quasis qu'avec leur propre frère ou sœur. Cette morphologie familiale introduit la notion de « alter ego » dans la définition du lien en plus de celles de consanguinité et de cohabitation. Dans une même fratrie recomposée, nous observerons des associations électives d'enfants basées sur leurs affinités et leur proximité d'âge.

Quatre conjoints ont la garde de leurs enfants, ce qui permet une cohabitation plus prégnante des quasis et facilite le sentiment d'unité du groupe. Sur les dix-sept enfants de cette configuration, seuls trois sont des enfants « entrants »³², par conséquent pour les autres leur principal temps de vie se déroule chez l'enquêtée. « *Je pense que du fait que mon mari a la garde de ses enfants, ça a peut-être un petit côté effrayant pour certaines personnes, mais c'est plus facile pour moi. C'est plus difficile parce qu'il y a plus de travail etc... Mais c'est plus facile parce que leur maison c'est ici, et je n'ai pas l'atmosphère d'une autre maison qui déboule un week-end sur deux, la moitié des vacances, etc.... Parce qu'en fait ils sont imprégnés de notre... c'est très égoïste, ce que je veux dire. C'est notre organisation, j'allais dire... qui déteint sur eux. Le temps d'un week-end et le temps des vacances, vous ne pouvez pas refaire une éducation.* » [Luce, enquêtée, F 1³³] Tant au niveau affectif qu'éducatif, les enquêtées valorisent cette organisation par rapport à leurs propres relations avec les enfants. Mais celle-ci implique également « l'évincement » de l'autre parent, ce qui en quelque sorte facilite la gestion du groupe et de maintien de son unité.

« Aujourd'hui c'est vrai que je pense que si la mère des enfants était là, ça n'aurait peut-être pas la même tournure. La disparition de la mère des enfants fait que c'est un réel noyau familial. Sinon il y aurait toujours eu un noyau familial momentané, [...] on serait à la fois une famille sans être une famille. C'est une notion un peu floue,

³¹ Par phénomène de génération les adultes, et donc leurs enfants, ont une proximité d'âge.

³² Nous avons distingué les enfants « entrants » à savoir les enfants vivant principalement chez leur parent « gardien » et venant ponctuellement voir leur parent « non gardien » chez l'enquêtée (l'enfant « entre » ponctuellement dans le foyer enquêté ; il vient voir son parent non gardien), des enfants « sortants » c'est-à-dire les enfants vivant principalement chez leur parent « gardien », foyer enquêté, et allant voir ponctuellement leur parent « non gardien » (l'enfant « sort » ponctuellement du foyer enquêté ; il va voir son parent non gardien).

La terminologie « parent non gardien » demeure néanmoins d'actualité dans les faits puisqu'il existe une « résidence habituelle de l'enfant », posant la norme de la résidence habituelle chez l'un (parent « gardien ») et du simple droit de visite et d'hébergement chez l'autre (parent « non gardien »).

³³ Nous remplaçons le mot 'famille' qui se trouve entre crochets ou parenthèses par 'F' afin de faciliter la lecture de ces insertions.

puisque'on est une famille, Hubert, moi, Antoine et Alexis [enfants de l'enquêtée], quelque part puisque'on vit ensemble (la famille c'est des gens qui vivent ensemble) et l'arrivée occasionnelle de Cécilia et Thomas [enfants du conjoint] de temps en temps fait que à certain moments on formait une plus grande famille. Aujourd'hui, de fait, on forme une grande famille. Même si le père d'Antoine et Alexis est toujours présent, on a quand même un noyau familial de quatre enfants qui vivent à plein temps à la maison. Clairement. » [Pascale, enquêtée, F 2]

La grande majorité des enfants recensés vivant au foyer enquêté à temps plein et/ou partiel ont un rythme bifocal ; ils se partagent entre le foyer maternel et le foyer paternel. Ils vivent la plus grande partie de leur temps au foyer enquêté et ils en « sortent » pour rejoindre leur « parent non gardien ». Le rythme de ces sorties est très disparate. La diversité des rythmes des allées et venues des enfants ne permet pas des regroupements. D'une organisation quasi-partagée à des sorties du foyer plus ponctuelles soit uniquement pendant les vacances soit un jour dans la semaine, en passant par une organisation plus commune d'un week-end sur deux, nous trouvons un éventail de possibilités.

1 - Un break pour les parents, un temps pour les couples

Les entretiens d'adultes réalisés auprès des familles de cette configuration « fratrie de quasis » ont permis de révéler un mode d'organisation « avantageux » pour les couples puisqu'il existe (presque) toujours un moment où tous les enfants sont absents du foyer. Les entrées et les sorties sont organisées de façon à rendre possible cela ; tous les enfants sortent du foyer le même week-end, par exemple. Les couples ont un temps (soirée, week-end, vacances) à eux sans enfant. L'absence d'enfant issu du couple actuel permet ce temps conjugal. Seuls les enfants ne voyant pas leur autre parent peuvent « compromettre » celui-ci mais il est souvent évoqué une organisation subsidiaire, un parent plus ou moins proche peut prendre en charge l'enfant ou les enfants sans rythme bifocal. « *Tous les deux on essaie de se faire une semaine de vacances par an, tous les deux, et un week-end sur deux, parce qu'on s'arrange, quand mes fils partent chez leur père, pour envoyer Thomas et Cécilia chez leur grand-mère, qui a envie de les prendre. Donc on a remplacé le week-end chez leur mère par un week-end chez leur grand-mère.* » [Pascale, enquêtée, F 2]

2 - Tensions entre individualisation et indifférenciation des enfants

Sur les dix-sept enfants vivant à temps plein et/ou partiel dans ces familles, quatorze ont leur propre espace.

L'autonomie, le respect de la personnalité de l'enfant, l'égalité des conditions de vie et de travail entre les enfants sont des argumentations que nous repérons dans le discours des enquêtées. L'importance du « coin » véhicule l'idée d'un espace personnel destiné à l'enfant comme une parenthèse d'autonomie au sein du foyer commun. De bonnes conditions pour le travail scolaire, pour réussir, sont avancées par les enquêtées pour justifier l'individualisation des espaces. Le bureau est un élément constitutif du « décor » des chambres d'enfant. Pour tous les enfants qui ont une chambre personnelle, le bureau dans chacune d'elles individualise la pratique et le temps de l'enfant consacrés

au scolaire (devoirs à la maison). Ceci illustre l'investissement croissant sur les enfants quant à la réussite scolaire et montre aussi l'attachement au respect de la personnalité de l'enfant : son rythme, ses goûts.

Il y a une individualisation de l'enfant. Individualisation assez forte dans cette configuration mais qui peut de manière générale rentrer en contradiction avec un discours valorisant et exploitant le groupe, le collectif comme identité forte de la fratrie et de la famille recomposées. Plus que d'individualisation ou de différenciation entre les enfants, il est souvent question d'égalité et d'indifférenciation.

Pour certaines familles, la distinction des espaces des enfants a demandé un investissement, une réorganisation d'une partie de l'espace collectif. Du simple réaménagement aux travaux redéfinissant des pièces, les intérêts d'une individualisation des lieux ont primé pour ces familles. En leur offrant les mêmes conditions à chacun, une chambre individuelle, il y a une volonté d'afficher l'égalité entre les enfants mais aussi de faire une place, de faire entrer chacun de la même façon sous le même toit, même si symboliquement toutes les chambres d'enfants n'ont pas le même statut et ne sont pas investies de la même manière.

Pour François de Singly [1998, p. 99, 175, 112], la chambre de l'enfant est un univers complexe, plus complexe que la chambre conjugale, puisqu'elle doit permettre au moins la réalisation de trois objectifs, autoriser l'enfant à devenir lui-même par une progressive autonomie, lui offrir un cadre de vie encourageant si possible l'ardeur au travail, et ouvrir la possibilité de nouer des relations avec ses parents, ses frères et sœurs, ses copains et amis. Espace central dans les logements des familles contemporaines, étant donné la place accordée à l'enfant. La montée historique du sentiment d'intimité, du sentiment de famille (pour reprendre une expression de Philippe Ariès) et du sentiment individuel, très progressive, se traduit aujourd'hui par une certaine tension entre la valorisation de l'autonomie, le souhait de séparation des membres de la famille et la valorisation d'être avec des proches, le souhait de se retrouver à plusieurs, de se rapprocher d'autres significatifs. De plus, dans les sociétés contemporaines où le mode de production est à dominante scolaire, l'enfant est à la maison un élève.

3 - D'une chambre à l'autre

L'individualisation des lieux destinés aux enfants n'empêche pas ces derniers de multiplier les occasions de se retrouver ensemble dans une même chambre pour s'amuser, se confier et même dormir. Il y a un « mixage » des enfants au-delà des unités de germains. Les enfants sont individualisés mais non « compartimentés » en fonction de leur origine familiale. Ces déplacements permettent davantage de « connexions » entre les enfants, favorisent et entretiennent des proximités intervenant dans le développement d'un sentiment fraternel (pour ces quasis qui n'ont que la cohabitation sous un toit commun comme élément de définition de leurs liens).

« On prend le matelas à Dimitri [son quasi-frère] et on le met ici [chambre de Bénédicte], on prend la couette et puis on parle. La dernière fois on a parlé beaucoup, surtout sur sa petite copine. On parle des amis, de la journée qu'on a passée. Je dors avec Armand [son frère] des fois mais moins souvent que Dimitri parce que Dimitri j'ai plus de choses à lui dire. Là au moins on a l'occasion de parler sinon ils [Armand et Dimitri]

sont toujours tous les deux. Enfin « toujours », ils jouent souvent ensemble. » [Bénédicte, 11 ans, enfant de l'enquêtée, F 3]

Dimitri a une position de pivot dans la fratrie recomposée ; position qui tient en partie à son statut d'enfant unique, il s'est ainsi intercalé dans l'autre entité de germains. Il a su développer avec chacun de ses quasis une relation particulière. Dimitri tire parti d'une passion commune avec Armand, le football. Avec Bénédicte, il a su aussi développer et entretenir une confiance réciproque.

4 - Une mise en commun des passés

En particulier dans les fratries de quasis, nous observons une réelle volonté de combler le plus possible les distances entre les enfants. La construction de ce nouveau groupe passe par une meilleure connaissance de chacun et par conséquent, dans le cas des recompositions, du passé de chaque fratrie initiale. C'est pour eux un moyen de compenser non pas le temps perdu mais le temps non vécu en commun. Pour Maud [12 ans, enfant du conjoint, F 1], *« Maintenant, on se connaît vraiment bien, et à chaque fois on apprend différentes choses, comme ça au cours d'une discussion, « ah ben tiens ta couleur préférée », des choses comme ça, c'est génial. Par exemple là pendant les vacances avec Jennifer [sa quasi-sœur], on a pas mal reparlé, ben moi quand mes parents ont divorcé, tout ça, elle m'a demandé ce que ça me faisait. Bon elle, elle s'en souvient pas, parce que ses parents ont divorcé, elle avait un an, mais elle, elle a connu le père de Blaise [son quasi-frère et demi-frère de Jennifer]. [...] Sylvestre [son frère] ça lui fait de la peine, ma sœur elle était trop petite, donc si j'en parle c'est vraiment avec Jennifer ou Blaise. C'est ça qui est marrant. Parce qu'eux l'ont pas vécu, et c'est à eux que j'en parle le plus. »* Ceci leur permet d'écrire une partie de ce « nouveau » passé commun, comme une sorte de mise en commun, tout au moins d'une connaissance réciproque, de ces différents passés. De cette démarche il ressort un désir d'avenir commun ; avenir dans lequel la fratrie et la famille recomposées pourraient se prolonger.

5 - Aussi des relations de concurrence

Ce qui ressort de manière prégnante dans les autres configurations est le fait de connaître l'autre ou d'être connu de l'autre dès la naissance. Cet élément manque entre quasis, et en particulier dans la famille 4 entre Kévin et son quasi-frère (Jules, 4 ans, enfant de sa belle-mère), ainsi qu'avec sa quasi-sœur (Honorine, 16 ans, enfant de son beau-père). Il connaît l'un et l'autre depuis un an environ. Par conséquent, ils n'ont qu'une très faible expérience commune qui puisse enchérir leurs liens. Pour Kévin le fait de se voir souvent peut contribuer à « être frère » mais il manque un passé commun. Ne voyant Honorine que pendant les vacances scolaires, les occasions d'être ensemble sont relativement espacées. Des deux quasis, c'est effectivement Honorine qui est la plus distante matériellement (par les kilomètres qui les séparent, elle habite en province) et affectivement (peu d'investissement de sa part comme « grande sœur »). Il rencontre Jules un week-end sur deux et la moitié des vacances.

Kévin aurait plus tendance à aller vers Honorine, à être demandeur de temps passé ensemble : *« On pourrait jouer ensemble, à des jeux de sociétés comme le Monopoly, au scrabble, lire des livres même si je sais lire. [...] Honorine quand elle fait quelque chose, je*

fais toujours pareil. Des fois je la copie pas [Honorine], parce qu'elle fait des trucs pour fille. Par exemple quand elle fait des bracelets j'en fais pas. [...] [Je préférerais qu'Honorine] vienne vivre ici parce que Jules il crie tout le temps, il fait des caprices alors qu'Honorine elle fait pas de caprices parce qu'elle a seize ans. »

Par jeu d'imitation, le plus petit quasi montre son admiration au plus grand (Jules-Kévin et Kévin-Honorine). « *Quand je fais quelque chose, Jules il fait toujours pareil. Jules il me copie. C'est normal on est plus grand et plus petit.* » Mais nous pouvons aussi observer que ces associations binomiales mettent en lumière une concurrence entre l'enfant « sortant » vivant la majeure partie de son temps au domicile et l'enfant « entrant » y venant plus ponctuellement. Ainsi Kévin est imité par Jules lorsqu'il est chez son père et imite Honorine lorsqu'il est chez sa mère. En fait celui qui est imité est celui qui n'est présent que ponctuellement et sur lequel porte l'attention le temps de son séjour. C'est dans ce contexte que nous parlons de concurrence, dans le sens où l'enfant « entrant » « fait de l'ombre » à l'autre enfant. Il y a une sorte de mise en scène de la part de l'enfant séjournant davantage au domicile pour se rendre tout au moins aussi intéressant que l'enfant « entrant ». Dans le cas précis de Kévin et de ses quasis, Jules et Honorine, le jeu d'imitation n'est pas un moyen particulier pour accéder à un statut de pair ni un procédé pour développer un lien fraternel. Il reflète davantage la concurrence qui peut s'établir entre ces quasis qui sont par ailleurs tous des enfants uniques de leurs parents.

6 - « On ne s'est pas choisi ! »

De la façon dont Samia (famille 5) présente sa première rencontre avec ses quasis, nous avons l'impression qu'elle donne son consentement à la venue d'autres enfants dans sa vie ; ce n'est pas le cas. Samia, enfant unique, prend de la distance quant à une définition et une pratique de ce qu'est être frère et sœur. Elle insiste particulièrement sur le fait que la recomposition impose de nouveaux acteurs aux enfants : « *Demi-frère et demi-sœur, c'est quelque chose qu'on t'impose, que tu peux pas choisir et je sais pas une amie, c'est une copine, c'est toi qui le choisit en fait, c'est-à-dire si tu le veux comme ami, ben tu l'as, et puis si t'en veux pas et ben qu'il parte. Et puis tu peux avoir confiance en elle, c'est... c'est plus intime, on va dire. Non, on s'est pas choisi. Enfin ils [père et belle-mère] les [enfants de l'enquêtée] ont imposés par rapport à moi. Enfin c'est mon père, quoi, il me les a imposés, il me fait « voilà, tu vas vivre avec eux, et puis t'as pas le choix ». Enfin il me l'a pas dit comme ça, mais il me l'a fait un peu comprendre, on va dire. » [Samia, 15 ans, enfant du conjoint, F 5]*

Plus que la recomposition d'une famille à partir de deux entités, il y a eu pour Samia intrusion d'une famille au sein d'une autre. La recomposition est d'autant plus « subie » qu'il y a une perspective de substitution des parents manquants pour les uns et les autres des enfants. L'enquêtée se défend de cette démarche de substitution bien qu'elle exerce sur sa belle-fille une forte autorité et un contrôle important.

Pour Samia, fille du conjoint, l'espace de sa chambre est son univers, peu d'un point de vue décoration et personnalisation, mais son univers de vie, son repère, sa cachette. Plus que son coin personnel, sa chambre est « sa maison ». Son attachement à sa chambre et son retrait quant au reste du foyer sont un moyen de ne pas reconnaître cette situation familiale et une manière d'exprimer son refus de la recomposition ; il y a une volonté de non-intégration, de non-validation, de non-appartenance.

B - LES « FRATRIES DE DEMIS »

Cette configuration regroupe des fratries recomposées constituées d'une entité de germains issue du nouveau couple (couple actuel) et d'une entité de germains issue de l'un des adultes. Dans chaque fratrie recomposée, les enfants ont au moins un parent en commun. Cinq des dix-sept adultes concernés par une union précédente féconde sont des hommes.

Ces familles couvrent un ensemble hétérogène de situations au niveau des rythmes bifocaux des enfants. Les expériences, les objectifs et les stratégies divergent : des temps de présence adaptés mais matériellement peu investis, une gestion équilibrée des temps de présence dans le cas d'une résidence alternée, les déplacements se justifient doublement (rencontre avec l'autre parent et activités attrayantes comme l'exercice d'une passion), les enfants qui ne voient pas leur autre parent.

1 - Entre deux foyers, des temps de transitions

Des règles de vie à réaffirmer

Pour les enfants soumis à un rythme bifocal, le passage d'un foyer à l'autre, étape transitoire, est décrit dans le discours des enquêtées comme un sas de compression-décompression des tensions sous-jacentes aux changements de lieux, aux changements de modes de vie et aux changements d'acteurs. Pour Sylvie, l'enquêtée adulte de la famille 6 (garde alternée), « *Alors le vendredi soir quand elles [Béatrice et Laurence, ses enfants, 14 et 9 ans] arrivent ici c'est toujours un peu pénible parce que je pense être plus exigeante que leur père sur un certain nombre de choses donc faut remettre un peu les règles de vie en tête, et puis une fois que ça a été remis, ça va. Le vendredi soir c'est toujours un peu enfin... Moi, je considère que c'est toujours un peu pénible alors autant je suis contente de les récupérer autant c'est une soirée souvent un peu agaçante parce que bon il faut redire : « range tes chaussures, range ton manteau ». Ça dure une heure ou deux et puis après elles reprennent leurs petites habitudes. » On constate une confrontation des modes de vie. Dans le discours qui suit, celui de l'aînée de l'enquêtée, le contraste se révèle dans plusieurs pratiques : « *Chez papa, on mange beaucoup de charcuterie par exemple, chez maman on mange beaucoup de légumes. Les différences c'est les sorties. Avec papa, on sort beaucoup dans Paris. Avec maman, on part beaucoup plus dans la famille de Bernard [beau-père de Béatrice], en banlieue. C'est pas le même mode de vie qu'ils ont papa et maman. Nous c'est pas pareil parce que maman elle est toujours là alors que papa il rentre tard. C'est pas pareil parce qu'ils ont pas les mêmes exigences. Comment on se tient à table, comment on range sa chambre, les devoirs. » [Béatrice, enfant de l'enquêtée, 14 ans, F 6]**

L'école comme transition ?

Lorsque les deux foyers sont relativement proches et que les transitions s'effectuent par l'école, c'est-à-dire que le matin l'enfant sort d'un domicile pour aller à l'école et que le soir il rentre dans un autre, l'enfant ne traverse pas de sas symbolique qui pourrait être matérialisé par un temps neutre servant de passage mental entre deux univers. L'école ne remplit pas cette fonction de « sas » car elle est un univers en elle-même, elle n'est pas

espace-temps neutre et vide permettant la « rupture » nécessaire. C'est en cela que Sylvie, la maman de Béatrice et Laurence (F 6), appréhende la transition d'un foyer à l'autre. Ses filles n'ont pas le temps nécessaire pour penser le changement de cadre, penser le changement de vie.

Les transports comme « temps-sas »

Dans la famille 7, le temps du trajet en train permet le déplacement physique ainsi que le déplacement mental et symbolique de Charlotte et Vincent, les aînés de cette fratrie recomposée. Pour leur mère, « *Maintenant, les enfants [Charlotte et Vincent] prennent le train ce qui est beaucoup mieux d'ailleurs, même pour eux, parce que moi ce que j'ai trouvé dans ce temps de transport en commun c'est qu'ils reviennent, ils sont moins stressés. Ils ont le temps de faire la coupure entre les deux. Alors que quand ils revenaient le dimanche soir, il y avait une tension ou du week-end ou de la route, [...] ils arrivaient avec toute leur tension et ils déchargeaient tout en arrivant. C'était un petit peu lourd alors que là le train permet... de faire la coupure entre le père et la mère. En fait c'est pas mal et c'est bien pour eux. Peut-être qu'ils se préparent dans la tête à se dire : « je vais changer de lieu, la semaine recommence ».* » [Catherine, enquêtée, F 7]

Lorsque Hugues et Florent [frères aînés de la famille 8] partent ou rentrent de chez leur père, le trajet sert également de transition : « *On se met à côté dans le train et on discute. On dit : « ça c'était bien » ou de ce qui se passe tout le temps.* » Il y a aussi les regrets du départ, un parent « passe le relais »³⁴ à l'autre et « ça fait des choses bizarres dans le cœur. »³⁵ « *On a un pincement au cœur parce qu'on reste que deux jours alors ça c'est pas très long. Des fois, on se dit par exemple ce qu'on aurait pu faire si on était restés. A chaque fois, un petit peu parce que quand on quitte notre père ou notre mère ça fait un petit pincement au cœur.* » [Hugues, enfant de l'enquêté, 11 ans] Pour Florent, le temps de transport est davantage synonyme de déplacement physique. Son discours pose toute l'ambiguïté de l'entre-deux et du désir de la superposition du temps maternel avec le temps paternel. « *Je préfère rester chez mon père et aller chez ma mère. Quand je suis chez ma mère, j'aimerais aller chez mon père et rester ici. Bref, j'aimerais être avec les deux. J'aime pas trop [les allers-retours].* » [Florent, enfant de l'enquêtée, 9 ans]

2 - « Partagerais ou non chambre avec... » : une question d'âge, une question de rythme

Cinquante-deux enfants vivent à temps plein et/ou partiel dans les dix-sept foyers où nous sommes intervenus pour cette configuration. Parmi ces enfants, vingt-deux ont une chambre à eux, ils y dorment seul. Trente enfants partagent un espace avec quelqu'un d'autre.

Dans les foyers où chaque enfant a une chambre individuelle, il n'y a pas de famille avec des enfants « entrants » ponctuellement chez l'enquêtée. Les cinq familles concernées n'ont que des enfants vivant à temps plein (enfants communs ou sans rythme bifocal) ou ne « sortant » que ponctuellement du foyer pour se rendre chez l'autre parent (« non gardien »). Il s'agit par conséquent de fratries recomposées vivant sous le même

³⁴ Fleutiaux, 1994, p 64

³⁵ Pol, 1998, p 43.

toit la majorité du temps, vivant notamment ensemble le quotidien hebdomadaire, les temps ordinaires orchestrés autour du rythme scolaire et des activités domestiques.

L'écart d'âge entre les enfants, surtout entre les demis, est constamment évoqué par les enquêtées pour justifier l'organisation des chambres des enfants de telle sorte que chacun d'entre eux ait « son espace », « son coin ».

Chacun son espace, pour l'épanouissement de chacun, pour l'épanouissement de tous

Voyons des stratégies d'individualisation des chambres autres que dans la configuration précédente, c'est-à-dire pour l'épanouissement de chacun mais aussi pour l'épanouissement de tous. L'espace dans la famille recomposée est un enjeu prégnant ; il permet de gérer les temps et les rythmes de chacun et de respecter les individualités, autant l'individualité des enfants que des adultes. Les familles recomposées imposent aux enfants un adulte et/ou d'autres jeunes ce qui contraint chaque acteur à de nouvelles postures (symboliques et corporelles). Comme Didier Le Gall et Claude Martin [1993a, p 19] l'ont déjà noté, la venue d'un nouveau conjoint oblige à revoir les modes d'usage antérieurs de l'espace domestique. Tout dépend alors de la capacité des différents acteurs à s'adapter à la nouvelle situation, mais aussi de leur volonté de maintenir une certaine cohésion, les risques de tensions se trouvant démultipliés. Christine, l'enquêtée de la famille 9 reconnaît que « *Ce qui est bien, et ça j'apprécie vraiment, c'est qu'on a chacun notre niveau³⁶. Je ne m'étais pas aperçu à quel point ça pouvait être important dans le cadre d'une famille recomposée. Quand c'est leur père ça va. Mais là, il [Bruno, conjoint] arrive à six heures et demie et il supporte difficilement que tout le monde soit dans la chambre. C'est vrai que les enfants quand je rentre du travail ont pris l'habitude d'envahir l'espace. Et là, il fallut vraiment cloisonner parce que lui vraiment ça lui est insupportable. Il a besoin de son quart d'heure tranquille parce qu'avant il avait vraiment une vie de célibataire.* »

Quand les espaces disent l'appartenance familiale

Une autre répartition des chambres, l'organisation mixte (foyers avec des chambres individuelles et des chambres partagées par deux enfants) laisse entrevoir encore d'autres aspects. Certaines chambres sont partagées à temps partiel et d'autres à temps plein en fonction du statut des enfants concernés. Le partage d'un lieu entre un enfant résidant à temps plein et un enfant « soumis » à un rythme bifocal permet une « co-résidence » partielle de la chambre, laissant l'espace à l'enfant résidant la majorité du temps. Quant aux chambres partagées à temps plein, il s'agit d'espaces partagés soit par deux enfants résidants à temps plein soit par deux enfants « soumis » au même rythme bifocal. Dans ce dernier cas, ils « co-résident » tout le temps de leur présence au foyer de l'enquêtée et pendant leur absence la pièce est inoccupée. Nous constatons que presque tous les enfants vivant à temps partiel au foyer enquêté partagent une chambre avec un autre enfant.

Lorsque tous les enfants cohabitent quotidiennement, la répartition des chambres se fait en fonction de leur âge plus que de leur sexe. Pour rassembler ou pour séparer, le critère d'âge est premier dans les justifications des enquêtées. Plus ou moins revendiqué,

³⁶ Il s'agit d'une maison de ville dans le XVIII^e arrondissement de Paris.

ce critère d'âge dit malgré tout l'appartenance familiale. Dans la configuration de « fratrie de demis », l'écart d'âge entre les aînés issus d'une première union et les cadets issus du couple actuel est assez marqué pour que le regroupement par âge des enfants rappelle leur diversité familiale.

Nous voyons dans l'extrait qui suit les négociations et les réaménagements nécessaires pour que soit « vivable » (et peut-être aussi viable) la famille recomposée. Il ne s'agit pas de travaux ou de transformation de l'habitat en amont pour assurer de bonnes conditions de vie collective mais de réorganisation des pièces au niveau des occupants. La solution adoptée en dernière instance regroupe chaque fratrie de germains. « *Au départ, on avait logistiquement choisi de mettre les filles... on avait décidé ensemble, je n'avais pas imposé, ils avaient choisi d'avoir l'enfant du même sexe avec eux. [...] Après on a rechangé parce que... leur âge était vraiment différent. Ils ont quand même dix ans d'écart chacun et il est arrivé un moment où il fallait que chacun ait son territoire. En fait, leur territoire était incompatible, je dirai non pas parce qu'ils étaient pas frère et sœur, mais pour des questions d'âges.* » [Martine, enquêtée, F 10]

Bien que Gautier (enfant du conjoint, F 10) n'utilise pas le mot, c'est bien de territoire dont il est question : celui des grands (Gautier et sa sœur germaine) et celui des petits (enfants communs). Compte tenu du discours qu'il tient sur ses relations avec sa sœur germaine nous comprenons que la dernière organisation des lieux retenue est la plus satisfaisante pour lui : « *Avant je dormais avec Matthias et Edwige dormait avec Clarisse. Puis je me rappelle c'était un jour où euh... Mon père et Martine se sont engueulés, puis on a fait « bon on va changer les chambres », on a mis les petits d'un côté et les grands de l'autre. Et puis c'est mieux comme ça. Ouais comme ça je peux parler avec ma sœur la nuit. Avec mon petit frère je parlerais pas trop. [...] Je préfère plus voir ma grande sœur que... c'est pas que je l'aime plus mais comme j'ai plus de choses à lui dire. Bon ma grande sœur c'est autre chose, c'est un peu ma psy.* » [Gautier, enfant du conjoint, 17 ans]

Cette organisation des espaces traduit des relations et des proximités différentes. « Le refus d'être enfermé dans un rôle est partagé par la plupart des contemporains, refus qui ne se traduit pas par une ouverture de la maison, mais par davantage de sorties. En revanche, la maison ou l'appartement reste défini par une clôture. Les personnes qui ne sont pas membres de la famille ne sont admises que sous contrôle, car elles menacent l'équilibre difficile des relations entre les membres de la famille, ou la définition de l'identité personnelle. » [Singly, 1998, p 178] Bien qu'ici le terme « étranger » ne soit pas textuellement approprié, il s'agit malgré tout d'enfants ponctuellement présents et devant périodiquement s'intégrer à un autre groupe familial constitué de manière permanente avec les enfants du couple. Il y a bien de part et d'autre (foyer de l'enquêté d'un côté, fratrie du conjoint de l'autre) une intention de préserver une identité de groupe. D'ailleurs, Gautier ne considère pas tous ces enfants comme un seul et unique groupe. Il ne s'agit pas d'une fratrie à six. Finalement, chaque entité fraternelle est conservée. « *Non on n'est pas six, parce que six, ce serait les six du même père et de la même mère. Donc... je compte pas en six. Quand je dis à mes copains « ouais j'ai cinq petits frères et petites sœurs », « ouah ! ». « On est de parents divorcés » et je sépare bien quoi. En fait, je fais pas un groupe, y a Eric et Aubin, les frères du côté de ma mère, Clarisse et Matthias puis Edwige et moi. Y a trois groupes.* » Gautier fait une première différence entre ses demi-frères utérins et ses demi-frères et sœurs agnatiques. Il différencie ces enfants nés après la séparation de ses parents de la propre fratrie qu'il constitue avec Edwige. Tout semble

le rapprocher de sa sœur : une proximité, une complicité, une trajectoire familiale commune. Malgré tout il tient à son rôle de grand frère ; rôle qu'il souhaite assumer autant par les jeux que par ses responsabilités : « *Je suis un peu leur grand frère. Je définis quand même quelques règles quoi, je suis pas là que pour regarder s'ils veulent jouer... Je suis pas une roue du carrosse qu'ils vont changer une fois de temps en temps, non. Quand ils ont un problème, ils savent qu'ils peuvent venir me voir. Je vais essayer de tout faire pour les aider. Ouais parce qu'un grand frère qui s'occuperait pas des petits, c'est... c'est un **étranger** pour moi, un étranger à la famille. Si les mômes, ils ont envie de venir ah bah... Ils viennent, y a pas de problème.* » [Gautier, enfant du conjoint, 17 ans, F 10]

Des relations en pointillés

Les enfants « entrants » étant toujours les aînés des fratries de demis, les relations entre les enfants sont entretenues périodiquement sur un temps relativement court. Ces relations en pointillés sont d'autant plus difficiles à élaborer que l'écart d'âge entre la fratrie initiale et les enfants communs est important. La faible périodicité des rencontres et l'écart intergénéral participe à la lente construction relationnelle entre demis. Les relations s'établissent davantage dans la projection de liens avec les nouveaux acteurs de la famille recomposée. Par contre, dès qu'il est possible d'avoir des activités avec les enfants communs les aînés assument un rôle de grand frère ou de grande sœur.

3 - Le « vivre ensemble » renforce les liens avec certains demis

Lorsque l'enfant interrogé appartient préalablement à une fratrie, une différence est faite au niveau de la filiation. Cette distinction est nettement moins observable dans le discours des enquêtés étant enfant unique avant la recombinaison comme s'il y avait une volonté de faire « frère/sœur » au-delà de la filiation. Ils portent leur attention sur l'expérience du « vivre avec ».

La famille 11 est composée de six enfants, nous en avons interrogé trois : Emilie [enfant de l'enquêtée, 20 ans], Maxime [enfant commun, 11 ans] et Victor [enfant commun, 7 ans]. Emilie est un enfant dit « sortant » mais le rythme actuel avec lequel elle voit son père est faible (un week-end sur six). Sans négliger ce temps hors du foyer enquêté, nous pouvons considérer qu'elle vit à « temps plein » avec ses demi-frères et sœurs. Le discours des trois jeunes enquêtés met l'accent sur la succession des naissances comme élément constitutif de cette fratrie recomposée, ce qui renforce l'idée que les uns et les autres enfants ont toujours été présents dans leur vie. Ceci se comprend tout à fait des enfants communs qui arrivent dans la fratrie recomposée « à la suite » des autres, les aînés issus d'une union précédente. Emilie ne peut évoquer ce même argument puisque entre les deux fratries sa mère a changé de conjoint mais pour rendre compte d'une unité fraternelle, elle met l'accent sur la communauté de vie, comme élément déterminant dans sa définition de ses liens avec chacun des autres enfants de cette fratrie recomposée. Ceci pour montrer que la représentation que nous donnons ces trois jeunes enquêtés n'est pas dépourvue de vie collective. Il ne s'agit pas uniquement de valoriser une communauté de vie, celle-ci est vécue au quotidien par l'ensemble des acteurs de cette famille recomposée. Elle s'inscrit entre autre pour chacun d'eux dans la réalité scolaire lorsqu'il est question d'inscrire en début d'année le nombre de frères et sœurs. Chacun des trois jeunes enquêtés indiquent leurs cinq frères et sœurs. Afin de

renforcer cet élément, notons la différence de « traitement » à l'égard du demi-frère agnatique d'Emilie. Constantin, âgé de cinq ans, même âge que Sabine demi-sœur utérine d'Emilie, ne figure pas dans la liste des frères et sœurs demandée par l'institution scolaire ou une autre. « *Je l'ai jamais marqué à l'école, en début d'année. Pour moi, quand ils nous demandent combien on a de frères et sœurs, c'est au quotidien. Dans la vie de tous les jours. C'est pour ça que je mets qu'on est six.* » [Emilie, enfant de l'enquêtée, 20 ans] C'est le manque d'investissement auprès de ce demi-frère qui fait la différence pour Emilie. Une distance est maintenue (à cause du père entre autre), aucune communauté de vie n'est développée. Nous pouvons là appréhender en creux l'importance du partage des temps et des espaces pour la création et l'entretien de relations entre les enfants de fratries recomposées. Pas de lieux ni de temps communs pour se rencontrer, ces enfants sont des « étrangers » les uns pour les autres.

4 - Du point de vue des enfants communs, avoir ses deux parents avec soi

Les deux aînées de la famille 12 ont perdu leur père et co-résident par conséquent quotidiennement avec leur mère et leur beau-père ainsi qu'avec Clotilde, leur demi-sœur utérine. Le partage du temps et de l'espace familial est un argument prépondérant, comme dans de nombreuses familles étudiées précédemment, dans la définition et l'appréhension des relations entre enfants de fratries recomposées. Clotilde (12 ans), enfant unique du couple de la famille 12 apporte par son discours deux autres dimensions prégnantes pour notre analyse ; d'une part, le renforcement des relations entre demis lorsqu'il y a partage d'une chambre commune³⁷, d'autre part, l'enjeu de la place du père pour l'enfant commun. Plus souvent habitué à entendre des beaux-enfants parler de leur beau-parent, l'entretien réalisé avec Clotilde nous révèle ce que peut ressentir l'enfant commun quand le beau-parent en question (objet de critique) est son père.

« Mes sœurs... comme c'est pas trop leur père, elles écoutent ma mère, si mon papa n'est pas d'accord, elles s'en fichent. C'est un peu énervant parce que je sais que c'est pas leur père mais bon, ça m'énerve qu'elles soient tout le temps contre lui. Quand elles sont contre lui, je suis un peu déçue qu'on n'ait pas le même père mais sinon, quand ça se passe bien, c'est bon. Si on avait le même père ça serait tout le monde pareil. Y aurait pas de différence quoi. [...] Je les comprends un peu parce que comme c'est pas leur père, elles veulent pas recevoir de leçon de lui quoi. » [Clotilde, enfant commun, 12 ans]

Pour Clotilde, il apparaît également que c'est aussi parce que le père de ses demi-sœurs n'est plus là que leur relation est si forte. La tension exprimée à l'encontre du père de Clotilde, beau-père de Judith et Prudence, est en quelque sorte la conséquence du fait que les aînées sont toujours présentes mais il permet des liens continus entre les filles. Leur départ régulier serait aussi le signe de la coexistence de deux unités familiales, élément défavorable aux liens de ces enfants si l'on en croit Clotilde.

³⁷ « *Des fois, quand je suis inquiète, je vais dans le lit de Judith. Mais si je vais dans son lit au début de la nuit, au milieu de la nuit, je retourne dans mon lit. Mais c'est quand même bien parce que c'est un moment où on était vraiment toutes les deux. Et puis en plus quand j'en ai besoin, elle dit jamais non même quand elle est fatiguée.* » [Clotilde, enfant commun, 12 ans, F 12]

C - LES « FRATRIES MIXTES »

En plus d'un groupe d'enfants issus du couple actuel, cette configuration « fratrie mixte » fait co-résider à temps plein et/ou partiel deux autres entités de germains, celle issue de la précédente union de l'enquêtée et celle issue de la précédente union du conjoint. Cette configuration regroupe par conséquent deux « fratries de demis » et une « fratrie de quasis ». Les enfants nés avant la recomposition côtoient alors leurs frères (sœurs), s'ils en ont, leurs demi-frères (sœurs) ainsi que leurs quasi-frères (sœurs). Les enfants issus de la recomposition n'ont eux que des demi-frères (sœurs) et/ou frères (sœurs).

Les enfants vivant à temps plein et/ou partiel au foyer des enquêtées sont au nombre de quarante-sept. Dix-sept sont les enfants des enquêtées, dix-huit ceux des conjoints et douze sont issus du couple recomposé. Au moment de la recomposition, il y a donc une différence des vécus entre les enfants. Comme dans les fratries de quasis, nous observons aussi une proximité d'âge entre les enfants nés avant la recomposition.

1 - Enfants « gênants », enfants gênés

Près des deux tiers des enfants « entrants » ont un rythme d'un week-end sur deux et la moitié des vacances. Le discours adulte, ici toujours celui des belles-mères puisque les enfants « entrants » sont tous des enfants des conjoints, met en évidence les difficultés d'organisation et de gestion de ces week-ends. Les contraintes liées aux allées et venues des enfants augmentées de difficultés relationnelles entre beau-parent et bel-enfant font que ces week-ends peuvent devenir difficiles et appréhendés, au point de réduire les investissements adultes sur des périodes plus longues de cohabitation comme les vacances. Finalement, pour certaines enquêtées, les moments appréciés sont ceux où les enfants « entrants » (enfants des conjoints) sont pris en charge à l'extérieur de leur domicile. Sur les temps de présence des enfants « entrants » ce sont les occupations qui semblent le plus difficile à gérer : l'encadrement, trouver des activités communes tous âges confondus. Ces deux week-ends par mois restent des temps extra-ordinaires, où l'enfant qui n'est pas « chez lui », dans son « foyer principal », s'ennuie vite. Il y a une volonté-contrainte de l'occuper tout en ne sur-augmentant pas la charge de l'adulte. L'adulte, lui, veut pouvoir garder son rythme quotidien, ses habitudes, son « ordinaire ».

De plus, l'organisation « officielle » des espaces de la famille 13 fait que le fils du conjoint, Constant (enquêté de 9 ans venant un week-end sur deux) partage la chambre d'une de ses quasi-sœurs (Sandrine, 14 ans) alors qu'en réalité cette dernière s'absente précisément ces week-ends-là. Il y a donc partage d'un espace mais pas cohabitation des quasis. Selon Carine, l'aînée de la fratrie recomposée, « *Moi j'ai jamais eu à partager ma chambre, véritablement. Parce que en général, quand il [Constant, quasi] venait, il était plutôt dans la chambre de Sandrine [sœur], quoi. [...] Donc, c'est pour ça, qu'elle est pas là ce week-end, parce qu'en général, elle se sauve comme ça elle laisse sa chambre et elle va dormir chez des copines, quoi.* » [Carine, enfant de l'enquêtée, 19 ans, F 13]

Il y a donc très peu de contacts entre Sandrine et Constant. Leur rapport semble être une illustration particulière de l'ensemble des relations (interactions) qu'a Constant avec chacun des membres de cette famille recomposée. La seule réelle activité qu'il a au

cours du week-end est le golf, le dimanche matin, avec son père (conjoint). Le reste du temps, il paraît assez isolé et peu intégré.

La différence d'âge entre Constant et Sandrine est assez importante (cinq ans) pour que Sandrine ne souhaite pas (ou plus) partager sa chambre et son temps avec ce quasi-frère. La notion d'alter ego que nous avons pu remarquer au cours d'autres entretiens (notamment dans la partie consacrée au quasis) n'apparaît pas là car l'écart d'âge est prégnant. Constant, par son âge intermédiaire et son statut d'enfant « entrant » ponctuellement, ne trouve pas de place, sa place, dans cette chambre qui lui est destinée mais qui ne lui appartient pas ainsi que dans cette fratrie recomposée. Sa faible intégration tient à un manque de repères et de pairs. Afin de l'occuper le samedi après-midi, lorsque chacun vaque à ses occupations, l'enquêtrice accueille chez elle le fils d'un commerçant de son quartier pour jouer avec Constant. Cet enfant a le même âge que son beau-fils. Nous pouvons établir le parallèle entre la mise à distance physique (spatiale) et la nature des relations qu'entretiennent les enfants considérés. L'espace laissé aux enfants « entrants » par ceux qui vivent quotidiennement au foyer de l'enquêté paraît être proportionnel à la place symbolique qu'on leur réserve au sein de la fratrie recomposée.

Conséquemment, les enfants « entrants », quel que soit leur rythme, voient moins que ses quasi-frères (sœurs) l'enfant commun (son demi-frère (sœur)). Les différents demi-frères (sœurs) (côté maternel et côté paternel) de l'enfant commun ne sont pas présents de la même façon. Il y a une disproportion des temps partagés qui peut susciter une hiérarchisation des relations.

Par ailleurs, pour de nombreux enfants « entrants », la référence à l'autre foyer est quasi-permanente dans le discours. Le domicile où les enfants vivent quotidiennement sert de repère ; il sert de base à la comparaison entre les foyers maternel et paternel et il est le point de départ de leur discours sur leurs espaces de vie. Le lieu de vie principal peut aussi être un repaire, au sens de refuge.

2 - Le rythme bifocal : organisation des adultes, vécu des enfants

Pour la majorité des enfants, le rythme bifocal est d'un week-end sur deux. Ce schéma « plus classique »³⁸ n'en est pas moins soumis à des variations en fonction des arrangements, des adultes le plus souvent. Le rythme des enfants de la famille 18 est « *Un week-end sur deux, en sachant que... le père des enfants a accepté de bloquer deux week-ends. C'est à dire qu'il les a deux week-ends et ensuite, je les ai deux week-ends.* » [Edith, enquêtée, F 14] Lorsque nous demandons aux enfants le rythme avec lequel ils voient leur autre parent, ils reprennent le plus souvent l'organisation « officielle » énoncée par les adultes, presque dans les mêmes termes, mais la plupart d'entre eux s'étendent sur les disfonctionnements du rythme établi en révélant leur dépendance aux arrangements adultes. Comme pour Audrey, « *Avec mon frère, je pars un week-end sur deux chez mon père. Un week-end sur deux ou alors comme mes parents ils changent tout le temps, là, c'était trois semaines de suite chez mon père. C'est les parents qui décident et nous après on subit. Enfin, on subit pas mais bon, par exemple, on devait passer le week-end chez notre mère et j'apprends un jour avant qu'il faut que j'aille chez mon père : c'est très agréable, on n'a rien prévu !* » [Audrey, enfant de l'enquêtée, 13 ans, F 14]

³⁸ Expression utilisée par les enquêtées.

Le respect strict de la succession des week-ends de visite selon le jugement de divorce reflète presque systématiquement les tensions entre les parents d'un enfant. Une application rigide du rythme laisse, par définition, peu de place à des arrangements. A l'inverse des fluctuations fréquentes du rythme établi ne sont pas forcément bien acceptées par les enfants. Les critiques formulées relèvent cependant plus du principe que du fond mais elles permettent aux jeunes enquêtés de se poser en tant que gestionnaires de leur emploi du temps, en tant que participants aux décisions qui les concernent, en tant qu'acteurs de leur vie. Ils ne veulent pas « subir » une organisation adulte, ils veulent être consultés.

Certains enfants formulent le souhait personnel d'allonger ou de multiplier les temps avec le parent non gardien. Nous repérons cette propension jusqu'à treize ans environ ; les plus âgés ont trouvé un équilibre entre leur visite à leur parent « non gardien » et leur sociabilité amicale. Plus ou moins conscients des difficultés matérielles (activité professionnelle du parent), les plus jeunes élaborent de potentiels rythmes, élaborations qu'ils gardent pour eux.

3 - Vivre en solo la fratrie recomposée ?

David (famille 15) appréhende la fratrie recomposée en fonction de son statut initial d'enfant unique (avant la reconstitution), tant au niveau des acquis que de ce qu'il a perdu. Le rythme de vie et le partage (partage matériel et partage de soi) sont les deux plus importants changements qui soient survenus pour David : « *Sur ma chambre ! Surtout mes jouets que j'avais... Parce que j'étais habitué à jouer tout seul, à avoir mes jouets, tandis que, là, il fallait... il fallait que je partage, que je leur montre tout ce que j'avais. Ça m'a plu... mais... c'était inhabituel pour moi. [...]* Si j'avais dû prendre la chambre avec soit Grégoire soit Quentin... J'aurais réagi... ça m'aurait paru, heu... inhabituel, parce que... j'ai jamais partagé ma chambre avec quelqu'un. Et puis, j'aurais pas trouvé ça... très logique. Parce qu'on a toujours fonctionné... que, Grégoire et Quentin [ses quasi-frères] étaient ensemble... et que, moi, j'étais tout seul... parce qu'ils sont frères. Je sais pas... Ça a toujours fonctionné comme ça. » [David, enfant du conjoint, 13 ans, F 15] Il s'agit là d'affirmer un principe qui marque la différence d'unité familiale et compense, en quelque sorte, sa minorité numérique puisque c'est un enfant unique. Cela assoit aussi son statut d'aîné de la fratrie recomposée. David ne marque pas uniquement sa différence par son attachement à sa chambre, il met également des distances avec ses quasi-frères en limitant l'accès. Le comportement de David instaure un sens unique (au sens propre et figuré). Ceci aura des conséquences dans les relations qu'il entretient avec ses quasis et notamment à l'encontre de Grégoire. L'alliance entre quasis se portera davantage sur le binôme David-Quentin. Le seul moment de cohabitation qui peut être supporté ce sont les vacances : temps délimité et extraordinaire.

Par contre, c'est grâce à la constitution de la famille recomposée, donc à la venue de Grégoire et de Quentin puis d'Aurélia (enfant commun), que David se « retrouve » à la tête, en tant qu'aîné, de cette fratrie recomposée. Cette nouvelle position lui procure un nouveau statut entraînant plus de responsabilités et d'autonomie. « *Je me sentais le plus grand, quoi. Ce qui est positif, c'est sur nous que on compte le plus... Je me disais « Je suis le plus grand, et tout, et tout ». [...]* Je leur demandais des services... je leur disais, par exemple, « tu veux pas aller me chercher ça, ça et ça, parce que moi j'ai plein de

choses à faire ». En fait, c'était pas toujours vrai, mais, des fois, j'en profitais. Mais, aujourd'hui, je me suis un peu calmé... » Position dans la fratrie recomposée dont il a profité, voire « abusé », alors qu'il a mis en avant, précédemment, son rôle de protecteur vis-à-vis de Quentin qui pouvait « se faire avoir » par son frère germain. Le bilan est tout de même positif : « Par rapport à la situation... d'enfant unique, j'ai plus gagné. J'ai gagné... on me rend plus responsable... je suis plus responsable... j'ai un peu d'autorité. » « Au début, j'étais pas habitué à ce que ça bouge comme ça... Quand on est deux (père - fils), c'est vrai, que c'est une vie... calme, c'est toujours le même truc... Tandis que, là... quand on se retrouve à cinq, et maintenant, à six ! On s'ennuie jamais... Et puis, y a plein d'idées... des idées... des idées d'activités que j'aurais jamais trouvées ... si j'avais été tout seul, le seul enfant. » [David, enfant du conjoint, 13 ans]

C'est dans cette perspective de responsabilité et de partage que David définit ce qu'est un frère ou une sœur : un frère ou une sœur « accompagnateur ». Pour lui, « C'est quelqu'un... qui a besoin de vous... quelqu'un qui vous ressemble... soit physiquement, soit mentalement, je sais pas, à vrai dire. C'est quelqu'un que... si vous montrez le bon chemin, et ben, il le suivra, plutôt que si un copain lui montre le bon chemin aussi, et ben y a moins de chance qu'il le suive. Si un grand frère... ou une grande sœur fait un bon chemin... et qui dit à ses petits frères, à ses petites sœurs... « faut faire comme ça pour arriver à s'en sortir », et ben, on va plus l'écouter plutôt que si c'est un copain qui montre le bon chemin et qui dit ça... » [David, enfant du conjoint, 13 ans].

4 - Rapport de domination dans l'espace, rapport de domination dans les relations entre enfants

La nouveauté de la situation de recomposition s'accompagne d'une nouveauté de lieux ou de nouveaux aménagements. Ces aspects représentent une part importante de l'enjeu des adultes, ils apparaissent comme une compensation pour les enfants les moins enclins à accueillir de nouveaux venus. Pour Barbara, l'enquêtée de la famille 16, sa fille, « *Eléonore s'est appropriée la chambre plus. Elle a fait une petite place à Nadège [enfant du conjoint, 11 ans] mais elle s'étale quand même sur le bureau. J'ai mis un tiroir pour Nadège, je lui dis [à Eléonore] « il faut que tu lui laisses ».* C'est plutôt la chambre de Eléonore. » Nadège est bien consciente des réalités et des enjeux dus à l'espace et du pouvoir qu'en tire Eléonore. Au sens propre comme au sens figuré, Nadège est étriquée, se tient à l'étroit, dans cette chambre : « *Ici, j'ai ma photo. J'ai un tiroir à moi. C'est plutôt sa chambre [celle d'Eléonore] que la mienne. Et puis c'est chez elle ici. Et puis j'ai un tiroir de vêtements qui est là. Ca me suffit parce que je laisse tout dans mon sac.* » [Nadège, enfant du conjoint, 11 ans, F 16]

Comme Didier Le Gall et Claude Martin [1993a, pp 11-12] l'ont relevé au niveau des adultes quant aux conditions de vie commune du nouveau couple, nous pouvons distinguer en parallèle deux formes de partage des espaces d'un point de vue des enfants. Dans le cas où un conjoint va vivre chez l'autre, la cohabitation s'accompagne d'emblée d'un nécessaire ré-aménagement des usages de l'espace, mais aussi parfois des territoires, ce qui suppose un minimum de négociation, puis d'acceptation plus ou moins bien vécu, l'un des partenaires, le premier résidant, ayant une antériorité sur l'autre, le migrant. Dans l'autre cas où les deux conjoints prennent ensemble un appartement, la cohabitation correspondant à l'entrée dans un nouveau logement, la négociation est

généralement moins âpre, chacun ayant à investir un lieu nouveau, expression de la nouvelle union.

Dans les entretiens des deux jeunes enquêtées (quasi-sœurs du même âge) de la famille 16, on perçoit une sorte de domination de la part de l'enfant vivant quotidiennement dans l'appartement de l'enquêtée. C'est la fille de l'enquêtée qui exerce sa « suprématie » au niveau de la gestion de la chambre, dans les relations avec l'autre enfant, la fille du conjoint. A l'inverse des discours de « dominants », les enfants des conjoints nous font parvenir une image de « dominés ». Celle qui occupe les lieux de façon prépondérante exerce un pouvoir sur sa quasi-sœur comme dans les exemples suivants : « -*Qui veut un chien ? -Moi, surtout. Nadège aussi. Ils vont pas dire non.* » ; « *Nadège, des fois, on se dispute, pas trop. Enfin, c'est moi qui la dispute : je lui dis : « Alors, tu te décides ! » Je lui dis de répondre franchement.* » [Eléonore, enfant de l'enquêtée, 11 ans]. Tout se passe comme si l'enfant qui s'impose peu au niveau de l'espace (ou à qui on laisse peu de place) ne pouvait acquérir une place forte dans les relations entretenues.

Nadège traduit autrement l'impatience d'Eléonore, par son expérience d'enfant unique, et préconise une expérience fraternelle pour enrailler les exigences de sa quasi-sœur : « *Des disputes avec Eléonore ? Oui, des fois, c'est des toutes petites. Parce que Eléonore, avant, c'était une fille unique. Alors, des fois, elle sait pas trop partager. Et des fois, on se dispute mais c'est pas très souvent. Je pense que d'avoir des frères et sœurs ça apprend à partager mais on peut s'habituer. Des fois, quand on est enfant unique, on a toujours des copains qui gênent mais on apprend à partager. Mais quand même, Eléonore, elle sait partager je trouve. [...] Puis, comme elle est avec Blandine [demi-sœur], quand elle va grandir, elle apprendra encore plus à partager. Je pense que déjà, elle sait bien partager.* » [Nadège, enfant du conjoint, 11 ans] Pour François de Singly [2000, p. 29], la vie à plusieurs est une contrainte salutaire du point de vue de la socialisation, de l'enracinement social de l'individu puisque c'est elle notamment qui apprend à chacun à vivre dans une « société d'individus »³⁹, c'est à dire dans une société sachant respecter les individus qui, dans le même mouvement, respectent les autres.

5 - Evincer l'autre pour prendre place

Dans la famille 17, les deux jeunes enquêtées sont des demi-sœurs ; elles sont de même sexe mais elles ont une différence d'âge de sept ans. L'organisation initiale des pièces pour les enfants suivait la même répartition que celle que nous avons décrite précédemment, à savoir une chambre occupée par deux quasi-sœurs (Gwladys, enfant « entrant » et Cécile, enfant « sortant », âgés de 15 et 14 ans) ainsi qu'une seconde chambre partagée par deux sœurs (Hélène et Julie, enfants communs, 7 et 4 ans). Une partie de cette organisation demeure : Gwladys, l'enfant du conjoint (15 ans) dort, lorsqu'elle vient, dans la même chambre que Cécile, l'enfant de l'enquêtée (14 ans). Par contre cette pièce partiellement commune devient totalement partagée puisque la demi-sœur (Hélène, aînée des enfants du couple) l'a intégrée. Les deux chambres les enfants se répartissent alors en trois et un. Le transfert de l'aînée des enfants du couple est dû au handicap et au rythme de vie de la dernière-née à qui une chambre est consacrée entièrement (la plus grande des deux chambres).

³⁹ Expression de Norbert Elias (*La société d'individus*, Paris, Fayard, 1991).

La cohabitation des deux demi-sœurs, Cécile et Hélène, ne semble pas poser de problème, c'est la présence de Gwladys qui est plus difficilement gérée et acceptée. *« Quand elle vient c'est : « ça c'est ma place, vous n'y touchez pas ». Comme dans les chambres on a deux lits et ben Hélène a été obligée de donner son lit, de dormir sur un matelas, alors que bon, c'est elle (Gwladys) qui vient, elle pourrait quand même dormir sur le matelas. Et on lui dit « tu veux pas dormir sur le matelas », elle fait « oh non, ça va me faire mal au dos ».* [Cécile, enfant de l'enquêtée, 14 ans, F 17] Cécile et Hélène font corps contre Gwladys, elles tiennent les mêmes propos : Gwladys « envahit » leur espace, elle ne respecte pas cet espace commun. Hélène et Cécile repoussent Gwladys, tant au dehors de leur territoire qu'à l'extérieur de la fratrie et de la famille recomposées, en réponse à la désinvolture de Gwladys qui exprime, nous semble-t-il, une non reconnaissance de cette recomposition familiale. Eloigner Gwladys tend à préserver un équilibre familial où Cécile a une place à jouer et revient à faire « comme si », comme s'ils étaient une famille « normale ». Hélène et Cécile insistent particulièrement sur le comportement, le caractère et les goûts différents de Gwladys, comportement qui la met en marge de « cette » famille, comme si elle n'y appartenait pas.

6 - Un enfant de plus pour se sentir famille

Les enfants communs sont, eux, le plus souvent fédérateurs ou tout au moins un élément déterminant dans le fait de se sentir « famille », notamment pour les adultes.

« Et ce qui change beaucoup, c'est l'arrivée de Mathieu, ça c'est vraiment. L'idée qu'il fait le lien entre les différentes familles. D'abord, ça prend du temps, c'est pas rien, et puis même, un petit frère, tout d'un coup, c'est le frère de l'un, c'est celui de l'autre, euh, c'est vraiment tout ça. » [Brigitte, enquêtée, F 18]

« Ca a rapproché tout le monde d'avoir Valentine (enfant commun). Ca a rapproché tout le monde, parce que vraiment, on refaisait une vraie famille, quoi. Et, tout le monde était rassuré, que normalement, les choses allaient rester telles quelles, quoi. Le mariage, la naissance, bon, ça stabilisait les choses. C'est aussi pour ça qu'on l'a fait, quoi, pour que tout le monde retrouve ses marques, quoi. » [Delphine, enquêtée, F 13]

« Disons, que l'arrivée des jumeaux (enfants communs) ça ne nous a pas forcément rapprochés mais ça a refermé un cercle, sûrement. Ça a recréé un lien familial, forcément. Ça crée quelque chose, je ne sais pas comment l'expliquer mais, c'est de cet ordre là. A quatre (deux conjoints et chacun leur enfant), ce n'était pas vraiment, non on n'était pas vraiment une famille en réalité parce que c'était... je ne vois pas comment définir les... » [Valérie, enquêtée, F 19]

De manière générale, étant les derniers-nés de ces fratries recomposées, les enfants « prennent » systématiquement la place de benjamin ce qui implique pour les jeunes des fratries précédentes une reconstruction de leur position familiale et donc de leur identité. L'écart d'âge entre ces jeunes et l'enfant du couple peut demander à chacun de se repositionner. Nous n'entendons pas dans le discours des jeunes enquêtés les termes des adultes, tels que « refermer un cercle », « lien », « frère des uns et des autres », mais l'enfant commun est malgré tout intégré à la fratrie recomposée.

Dans la famille 14, la venue de l'enfant commun n'a fait que renforcer cette nouvelle unité (*« Natacha [enfant commun 14 mois], c'est la cerise sur le gâteau ! C'est à tout le*

monde. »), car tous ont participé à l'avènement comme un premier souvenir commun constitutif de leur nouvelle histoire : « On calculait tous ensemble. « Elle va naître début décembre, ça, c'est sûr, peut-être début janvier. » On rigolait avec ça, on a passé des soirées avec le calendrier à la main. On cherchait des prénoms de fille, de garçon, critiquant le goût des autres. Quand ma mère était enceinte, on avait dit, on savait pas si c'était un garçon ou une fille, on avait dit, on l'appellera Pétronille. Donc, on l'a appelé Pétronille toute la grossesse. Le jour de l'accouchement, mon beau-père, Charles, il est allé la déclarer et j'ai appris qu'il l'avait appelée Natacha-Pétronille. Pour nous, c'était une histoire, ça nous a rapprochés. Je la considère comme ma sœur. Vraiment comme ma sœur. » [Audrey, enfant de l'enquêtée, 13 ans]

III - « DEJOUER » ET « JOUER DE » LA COMPLEXITE DES FRATRIES RECOMPOSEES

J'expérimente la vie quotidienne en terme de différents degrés de proximité et d'éloignement, à la fois dans le temps et dans l'espace. [Berger et Luckmann, 1996, p35]

A partir du discours des jeunes acteurs, nous nous sommes appliqués à rendre compte du cadre de leur nouvel espace de socialisation, de la manière dont les enfants font leurs les référents sociaux ainsi que de leurs appréhensions de l'attribution de rôles nouveaux, autrement dit de la façon dont les jeunes acteurs vivent, conçoivent et redéfinissent ces liens « fraternels » au carrefour entre intégration et différenciation. Ainsi, dans la perspective d'appréhender les liens dans les fratries recomposées, nous nous sommes concentrés sur la manière dont les enfants vivent la recomposition et le processus relationnel qui s'instaure entre des enfants n'appartenant pas tous au même couple parental.

Afin d'illustrer nos résultats nous rendons compte des liens dans une fratrie recomposée mixte (famille 18), celle dont les jeunes enquêtés sont Ninon et Christophe.

-Ninon (enfant de la femme, quasi-sœur de Christophe, 12 ans) a un rythme « classique » d'un week-end sur deux mais augmenté d'une rencontre supplémentaire la semaine où elle ne voit pas son père (parent « non gardien »).

-Christophe (enfant du conjoint, quasi-frère de Ninon, 13 ans) est dans un système plus informel qui relèverait d'un mode de garde partagé avec des allées et venues à l'intérieur de chaque semaine. Christophe est chez son père (foyer enquêté) tous les mardis soirs, les mercredis, les jeudis soirs et un week-end sur deux dès le vendredi. Cette organisation impose donc à Christophe les mêmes contraintes qu'une garde partagée « formelle » quant au transfert et au transport de ses affaires scolaires notamment.

« Ca fait un petit peu lourd mais j'suis obligé. Je prends pas tout parce que là, j'pourrais pas tenir, quoi. Mardi matin quand j'pars de chez ma mère, j'prends mes affaires pour mardi et pour mercredi. Et mercredi soir j'retourne chez ma mère et jeudi matin, j'prends mes affaires pour jeudi et vendredi. Parce que jeudi soir, j'dors chez mon père. Moi, ça va, même si des fois j'ai un petit peu mal au dos. Je pense que c'est ce qu'il y a de mieux à faire. Parce que un autre rythme... j'peux pas téléporter mes livres, alors... Comme ça je vois plus mon père » [Christophe, 13 ans]

-Eugénie (enfant du conjoint, quasi-sœur de Ninon, 17 ans), la sœur de Christophe, est présente au foyer enquêté tous les mardis soirs. Ne venant que ce soir-là, Eugénie a fait du mardi soir un moment familial où tous les membres du foyer recomposé sont présents, mangent ensemble et dorment sous le même toit.

-Matthieu (1 an) est l'enfant du nouveau couple ; il est le demi-frère agnatique d'Eugénie et de Christophe et le demi-frère utérin de Ninon.

Dans cette famille, la seule « réelle » chambre d'enfants est occupée par Ninon et Christophe, deux quasis de sexe différent mais de même âge. Les deux autres enfants, Eugénie et Mathieu, dorment dans des espaces qui ne sont pas consacrés aux enfants : Eugénie dort (une fois par semaine, le mardi) sur le fauteuil-lit dans le bureau de son père et Mathieu dort dans la chambre de ses parents, son coin étant séparé par une bibliothèque.

A - TROUVER UN ALTER EGO

La fratrie de quasis est spécifique dans le sens où à l'inverse des demis il n'y a pas une succession des naissances et donc un enchaînement linéaire de la vie (succession de phases). Il y a une proximité d'âge entre les enfants du conjoint et ceux de l'enquêtée⁴⁰. Cette situation favorise « l'imbrication » d'enfants d'entités familiales différentes dans l'ordre des naissances, c'est-à-dire qu'il peut y avoir un brouillage des rangs au sein des différentes fratries initiales. La fratrie de quasis recompose un ordre des naissances qui lui est propre.

La cohabitation des quasis est plus marquée par un avant et un après car tous les enfants ont connu une phase familiale précédente, tous ont connu la séparation de leurs parents et tous ont été confrontés à une cohabitation avec d'autres enfants ayant un passé différent, ce qui apparaît comme la rencontre précipitée de deux mondes (deux modes de vie, deux modes d'éducation).

Lorsqu'il y a un partage de chambre, celui-ci se réalise majoritairement avec un quasi. L'un des deux quasis étant le plus souvent un enfant entrant ne séjournant que ponctuellement, cette co-résidence partielle veut dire une période de non partage plus importante même si le lieu ne devient pas complètement individuel. Par ailleurs, il y a un double mouvement qui renforce la proximité des quasis : étant du même âge les adultes les mettent ensemble dans une même chambre et partageant cette chambre se développe entre eux une grande proximité. Le critère d'âge est plus prégnant que celui du genre et du degré de germanité.

Lorsque l'enfant interrogé est initialement un enfant unique, il « transfère » sur son quasi un sentiment fraternel. Lorsque l'enfant interrogé a un ou plusieurs germains, le quasi n'est pas pris à part entière pour frère ou sœur mais la relation qu'il a avec son quasi gagne en proximité et en complicité. Quel que soit le statut initial de l'enfant, il y retrouve un alter ego c'est-à-dire un ami ayant le même âge. Nous donnons une valeur supplémentaire à « alter ego » par rapport à « ami ». Selon Claire Bidart [1997, p. 42], peuvent être amis deux individus ayant une « homophilie »⁴¹ répondant à une concordance des appartenances de classe, de sexe et d'âge mais nous les nommons alter ego lorsqu'en plus de cette amitié leur écart d'âge est inférieur à un an. Le frère ou la sœur recherché(e) est un frère-alter ego ou une sœur-alter ego. Les quasis permettent d'accéder à une représentation idéalisée de la relation fraternelle qui peut au moment de

⁴⁰ Par phénomène de génération les adultes, et donc leurs enfants, ont une proximité d'âge.

⁴¹ L'homophilie, concept voisin de l'homogamie, est né de la constatation d'une tendance à préférer le « même que soi ». Dans une plus grande mesure encore que les amis, les enfants des fratries recomposées choisissent leur alter ego dans un espace restreint de possibles puisqu'ils sont « imposés » par les adultes les uns aux autres. La propension à l'homophilie s'exerce en amont (au niveau parental) pour les enfants dans les familles recomposées.

l'enquête, concurrencer la relation de germains. Dans une même fratrie recomposée, nous observons des associations électives d'enfants basées sur leur affinité et leur proximité d'âge.

Dans l'exemple choisi, les deux quasis interrogés font « l'inventaire » d'un grand nombre de jeunes personnages familiaux. Dans la déclinaison des vocables, les « quasis » n'apparaissent pas et la variété des relations se concentrent sous les termes de « frère/sœur » et « demi-frère/demi-sœur ». Ce qui différencie le plus Ninon et Christophe c'est leur statut dans leur fratrie initiale. Ninon est fille unique alors que Christophe est frère d'Eugénie. C'est cet aspect qui va justifier l'appréhension de leurs relations avec les enfants qui les entourent, ordonnancer cette description. Ninon n'a que des demis et des quasis, ses critères d'ordonnement de sa propre fratrie recomposée (utérine et agnatique) sont plus confus car elle « n'a que » les notions de vie commune et de temps partagés pour définir la place de chacun. Dans un premier temps, entre les demis, comme entre les quasis, la distinction se fait selon qu'elle vit ou non avec eux. Alors que pour ces « vrais » demis Ninon n'énonce que leur statut, elle dit « frère » et « sœur » pour la première fois à l'attention de ses quasis.

« Dans ma famille, enfin, les vrais frères et sœurs j'en n'ai pas. J'suis fille unique si on veut. Sinon, des demi-frères et des demi-sœurs, des vrais : j'ai Mathieu déjà, du côté de maman, il vit avec moi. Et du côté de mon père, ils ont jamais été avec moi, en fait, y a Augustin et Lydie (demis agnatiques, respectivement âgés de 18 et 22 ans). Christophe, il vit dans la même chambre, enfin, j'le considère un peu comme mon frère. Et y a Eugénie, qui vit aussi là, qui est un peu comme ma sœur enfin, peut être un peu moins que Christophe, parce que j'partage moins de moments avec elle. »

Pour Christophe, le premier point de repère étant sa sœur Eugénie, Ninon sa quasi-sœur et Matthieu son demi-frère avec qui il vit la moitié du temps seront « référencés » en fonction. Pour le jeune garçon, être frère et sœur « déjà, c'est avoir le même père et la même mère. Euh, on s'dit un peu tout, on joue ensemble, on s'aime bien en général. » Eugénie est la seule à être nommée « sœur » et Ninon « demi-sœur » bien qu'elle soit en réalité une quasi-sœur pour lui. Eugénie est « ressentie » comme sœur malgré l'écart l'âge et Ninon accède au statut de « presque une sœur », « à peu près comme une sœur » par sa proximité d'âge avec Christophe. Leur vie commune participe également à ce rapprochement entre quasi.

« Ninon, déjà, je vais l'appeler souvent ma demi-sœur. Et puis, elle est dans le même collège que moi, elle a un an de moins que moi. [...] On est souvent ensemble, quoi, parce qu'on a presque le même âge, et, alors on est souvent ensemble. [...] Bah, c'est presque une sœur, parce que je la vois autant que Eugénie. Même parfois plus, je la vois plus, maintenant même j'pense. Alors Ninon, j'la vois presque tout le temps, pour moi, c'est, j'dis demi-sœur, mais pour moi, c'est ce s'rait, à peu près comme une sœur. »
[Christophe]

Plus ou moins explicitée, il est fréquemment fait référence à une relation gémellaire entre les deux quasis les plus proches en âge. La cohabitation de ces enfants (pouvant être de sexe différent) crée les conditions d'une forte homophilie : leurs affinités, leurs intérêts et leur sociabilité convergent. Bien qu'il n'en soit rien biologiquement, la situation de ces quasis révèle une « gémellité sociale ».

Par exemple, Christophe n'est pas nommé « frère » mais est assimilé à un frère jumeau, sorte d'alter ego avec qui elle partage activités, affinités, temps et espace.

« Moi j'suis super contente d'avoir connu Christophe. J'parle pour Christophe parce que Eugénie, elle est moins de mon âge, j'l'aime beaucoup, mais, c'est moins... Christophe, j'pense que j'm'ennuierais un peu s'il n'était pas là. C'est un peu comme un frère, comme un frère jumeau, j'suis tout le temps avec lui. Enfin, pas un frère jumeau, c'est pas aussi fort, mais, enfin, c'est un peu quelqu'un avec qui, j'joue tout le temps. »
[Ninon]

B - DES RELATIONS EN DEVENIR

Les enfants communs étant les derniers-nés de ces fratries recomposées, ils « prennent » systématiquement la place de benjamin ce qui implique pour les jeunes des fratries précédentes une reconstruction de leur position familiale et donc de leur identité. L'écart d'âge entre ces jeunes et l'enfant du couple peut demander à chacun de se repositionner.

Nous relevons de forts écarts d'âge entre demis. Les enfants communs se sentent « loin » de leur demi-frère/sœur aîné(e), il y a moins de jeux communs, de conversations, de complicités. Les mouvements de rapprochement des grands vers les petits sont situés dans une perspective d'avenir alors que les mouvements des petits vers les grands se réalisent par imitation.

Pour Mathieu, qui lui est un « vrai » demi-frère pour Christophe, il est plus difficile de saisir la manière dont il est nommé, ce qui révèle la difficulté des enfants à faire fonctionner leur propre cadre de référence. Le point de départ est Eugénie, sœur germaine. Si Ninon est dite « demi-sœur » alors qu'elle est une quasi (sans parent en commun), comment Christophe doit-il nommer Mathieu son demi-frère avec un seul parent commun ? La cohabitation et la proximité d'âge créent du lien ce qui est explicité par « l'accession » au terme de « demi » par les quasis mais le lien est difficile à nommer lorsque le demi a un grand écart d'âge. Il y a un lien affectif mais qui n'est pas « encore » matérialisé dans une relation satisfaisante. Pour toutes ces raisons, Eugénie, Ninon et Mathieu « *c'est pas du tout la même chose, les trois sont pas pareils.* », selon Christophe.

« Mathieu, il est beaucoup plus petit que moi. Alors, c'est pas du tout la même chose. Ninon, elle a mon âge, et Eugénie elle est plus grande. C'est une question d'âge parce que frère et sœur, j'fais pas vraiment la différence. » [Christophe]

Notons l'importance de la question de l'âge pour le jeune garçon, elle traduit le temps de vie commune, non pas le temps quotidien vécu ensemble mais elle dit la durée de l'inter-connaissance, du temps partagé et de l'expérience qu'ils ont les uns des autres.

Deux dimensions temporelles doivent être retenues. Premièrement, plus le temps passé ensemble est important et plus les liens entre demis sont forts. Deuxièmement, la durée de la recombinaison (à partir de l'emménagement du nouveau couple) doit être prise en compte car elle détermine l'expérience des enfants.

Il est toujours reconnu par les jeunes enquêtés que, lorsqu'il y a partage d'une chambre, une proximité et/ou une complicité s'établit davantage mais le fait de vivre sous le même toit donc le fait d'être ensemble, de partager du temps apparaît comme plus pertinent pour l'appréhension des relations qui se nouent dans ces fratries de demis.

Lorsque la recomposition date de moins de cinq ans, les relations entre demis sont relativement faibles et peu satisfaisantes. Du point de vue des aînés, de nombreux changements sont intervenus dans leur vie dans un temps restreint : expérience de la rupture de la cellule familiale initiale, expérience de la recomposition et expérience de la naissance d'au moins un enfant commun. Les relations avec les enfants communs sont en devenir. Dans les recompositions de plus de cinq ans, l'âge des enfants communs matérialise la communauté des moments, et en cela leur intégration dans la fratrie recomposée, ainsi que le passé constitué. L'expérience avec les demis devient quantifiable.

Par ailleurs, nous pouvons pressentir une hiérarchisation des relations entre les demis agnatiques et les demis utérins. Les aînés se sentent plus proches de leurs demis utérins. Les jugements de divorce prévalent encore largement un hébergement principal chez la mère ce qui implique des contacts prépondérants avec les demis utérins ; cet environnement familial est donc favorable à l'élaboration et au renforcement des liens entre demis utérins.

C - GERMAINS, DEMIS ET QUASIS : TOUTES LES DIMENSIONS QUI FONT LE « FRERE »

La spécificité des fratries recomposées où toutes les configurations sont repérables tient dans la complémentarité des relations. Effectivement dans ces fratries où toutes les figures « fraternelles » coexistent, les liens avec les uns servent de support de définition pour les liens avec les autres. La hiérarchisation établie par certains enfants permet de sentir les nuances dessinées entre ces différents liens fraternels, ce que recherche l'enfant auprès de tel ou tel autre acteur de sa sphère fraternelle recomposée. Les ingrédients (consanguinité et cohabitation) sont « savamment » dosés par les enfants pour déjouer la complexité des recompositions et pour pouvoir décliner plusieurs composantes du frère/de la sœur.

A s'en tenir aux extraits de Ninon présentés précédemment, le degré de proximité avec chacun de ses demis et de ses quasis peut être appréhendé comme suit : il y aurait d'abord Christophe (« un peu comme »), Eugénie (« un peu comme mais moins que ») puis les demis par ordre de présentation, Mathieu, Augustin et Lydie. Pourtant, la hiérarchisation que propose Ninon est autre ; elle révèle un découpage plus fin, plus complexe des entités qu'elle côtoie au sein de ses familles recomposées. Elle a le souci de ne léser aucun de ses demis et quasis dans l'établissement de ses liens, ce qui inverse l'ordre des enfants présentés précédemment. Il y a un conflit de légitimité et de loyauté entre ceux avec qui elle vit mais qui ne sont « que » des quasis et ceux qui sont ses demis mais avec qui elle ne vit pas.

« Bah, Mathieu, Lydie et Augustin, c'est mes frères ; et Christophe, Eugénie, c'est plutôt mes demi-frères. Enfin quand j'en parle j'dis mes frères ou mes demi-frères, ça dépend. J'entre pas dans des explications trop compliquées. Quand j'parle d'eux, c'est mes demi-frères, enfin, j'vois beaucoup plus Christophe et Eugénie que Augustin. Lydie et

Augustin, c'est comme des frères et sœurs même si je les vois pas beaucoup. Mathieu, c'est comme un frère. » [Ninon]

Tout se passe comme s'il y avait un langage formel pour marquer les différences à l'extérieur du domicile (notamment vis-à-vis de l'autre parent), comme une sorte de vitrine où seraient affichés les statuts fraternels, et (de l'autre côté) les liens et les sentiments ressentis, dans l'intimité du foyer et dans l'intimité personnelle. « *Dans le langage parlé, j'fais ça [dire demi-frère/sœur], pour que tout le monde comprenne. Mais sinon, j'fais pas du tout la différence. Moi, j'adore Ninon, j'adore Eugénie, j'adore Mathieu, c'est pareil. » [Christophe]*

IV - CONCLUSION

Les relations avec leurs frères, leurs demis, leurs quasis permettent de mieux appréhender ce qui est enfoui derrière le mot « frère/sœur ». L'étude des fratries recomposées permet de déconstruire la « notion » de frère/sœur. Les relations entre frères et sœurs, entre demis et entre quasis permettent de découvrir trois niveaux de construction de ce qu'est être frère et sœur.

Premièrement, le frère ou la sœur permet à l'individu de se définir lui-même comme frère ou sœur ; par la présence de ce tiers dans l'environnement familial il est conféré à l'individu un statut « fraternel » qui participe à son identité. Ce frère ou cette sœur est pour ainsi dire acquis(e), il ou elle n'est pas remis(e) en question. Il n'y a pas obligatoirement de liens réels d'amitié.

Deuxièmement, le frère ou la sœur doit un être accompagnateur. Les aînés se placent en accompagnateurs des plus jeunes. Les enfants attendent de leurs aînés qu'ils les accompagnent dans leur vie, qu'ils soient présents. Nous retrouvons à ce niveau les rôles de grand frère/grande sœur et de petit frère/petite sœur pouvant être rapprochés de rôles « d'accompagnateur » et « d'accompagné ».

Troisièmement, nous repérons le frère ou la sœur « alter ego », parfois proche d'une relation de gémellité, en quelque sorte un autre moi-même (même âge, mêmes intérêts, confiance réciproque), qui rend compte d'une grande complicité. Trouver un tel frère ou une telle sœur peut bouleverser une certaine hiérarchie fraternelle construite à partir de la filiation (germain(e) > demis > quasis). Les liens construits au jour le jour, le « vivre ensemble », dépassent alors la consanguinité pour se « sentir » frère et sœur. Ceci se traduit, en particulier, dans les jeux pour les jeunes ou dans une forte complicité pour les plus âgés : jouer ensemble, faire des choses ensemble, partager des choses, des moments, des confidences. Le « jouer ensemble » apparaît nettement comme élément prépondérant de la définition de l'alter ego. C'est en pointant les temps et les espaces que partagent les enfants d'une même fratrie recomposée que nous pouvons discerner « l'entre-enfants » particulier au sein des familles recomposées. Dans une chambre ou dans un foyer, comme « dans une cour d'école, la volonté [des enfants] est avant tout de jouer ensemble. De ce désir de jouer ensemble découle donc la mise en place de règles et de valeurs communes qui règlent le jeu mais qui le dépassent aussi pour régir l'ensemble des moments partagés entre alter ego. La loi des pairs fonde la cohésion entre ses membres et décide de l'inclusion d'un nouvel enfant dans le groupe ou de l'exclusion de l'un d'eux. » [Delalande, 2001, p 22-24]

Les familles recomposées, de part le nombre d'acteurs mis en jeu, ressemblant en cela aux familles nombreuses, peuvent malgré tout peu échapper à un partage de certains lieux du domicile, et ceci plus encore sur Paris. Il semble par conséquent que ces familles, tout en prônant l'impératif d'individualisation, réinvestissent l'argument de la création d'une communauté entre pairs pour justifier une égalité entre les enfants et renforcer l'unité de la fratrie recomposée et au-delà l'unité de la famille recomposée. Au sein des familles recomposées nous observons une dualité dans les stratégies parentales⁴². Ces familles

⁴² A propos de la tension entre égalité et différenciation, voir aussi Singly, 1996, 148-154.

sont prises entre la valorisation de l'individualisation et les contraintes d'égalité exacerbées car indispensables au maintien de la famille recomposée. La cohésion du groupe recomposé, dont celle du sous-groupe qu'est la fratrie recomposée, dépend de l'équilibre qui s'opère entre ces deux valeurs d'autant plus que tous les enfants ne sont pas issus du même couple parental. Les recompositions familiales servent de loupes, de miroirs grossissants pour appréhender « ce qu'est vivre ensemble, sous le même toit » ainsi que la manière dont les individus « intègrent dans leur identité la dimension « avec » ». [Singly, 2000, p. 12], puisqu'il faut composer avec toutes les entités fraternelles et familiales.

Nous avons tenu à rendre compte de la variété de la réalité des enfants, tant au niveau de la répartition des espaces que de l'organisation des allées et venues des enfants « soumis » à un rythme bifocal. A partir des énoncés institutionnels et incorporés par les enfants, nous avons ainsi pu appréhender les régularités et les dysfonctionnements de ces organisations ainsi que leurs conséquences mais surtout cela nous a permis de relever le discours réflexif des enfants sur leur cadre de vie. La distance entre le langage officiel et la reformulation des enfants nous disent leur sentiment d'intégration, la place (physique et symbolique) qu'ils tiennent dans la fratrie et la famille recomposées. Ainsi, comme le souligne François de Singly dans *Libre ensemble* [2000, p. 11], le partage d'un logement ajoute quelque chose à la relation des individus engagés dans une relation ; le fait de vivre ensemble est support de la construction identitaire. L'entre-enfants, comme les relations parent-enfant ou beau-parent – bel-enfant, fait apparaître une « socialisation par frottement » pour reprendre les termes de François de Singly, préparant les jeunes « à la souplesse identitaire qui autorise chacun à appartenir à un groupe privé sans renoncer pour autant à être soi-même » [2000, p. 14]. Les enfants ont incorporé la manière de dire et de définir chaque figure de la fratrie recomposée à partir des référents sociaux ; énoncé ambivalent traduisant, de la part des adultes, une volonté d'idéalisation de la fratrie tout en omettant les appartenances de chacun : enfants tous égaux mais enfants tous différents. Du discours des adultes idéalisant (et lissant) la fratrie recomposée, les enfants retiennent principalement l'usage des termes « frères » et « sœurs ». Mais au-delà, les enfants procèdent à une « hiérarchie » et déclinent leur lien avec tel ou tel enfant. Ces relations électives, qui s'établissent non par rapport à des rôles prescrits mais au jour le jour, nous révèlent la façon dont les enfants investissent les espaces laissés vacants par la société ainsi que la manière dont ils « déjouent » et « jouent de » la complexité de cette forme familiale, créent et se réapproprient des liens, « re-construisent » et se « ré-approprient » leur monde.

V - BIBLIOGRAPHIE

- Ariès Philippe, 1981, « Introduction », p 35-40, in *Mariage et remariage dans les populations du passé*, Dupâquier J., Hélin E., Laslett P., Livi-Bacci M., Sogner S., Academic Press.
- Ariès Philippe, 1973, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Le Seuil.
- Beaumel Catherine, Kerjosse Roselyne, Toulemon Laurent, 1999, « Des mariages, des couples et des enfants », *INSEE Première*, n°624.
- Berger Peter, Luckmann Thomas, 1996 (2° édition), *La construction sociale de la réalité*, coll. « Références » Sociologie, Paris, Armand Colin.
- Bidart Claire, 1997, *L'amitié, un lien social*, Paris, La Découverte.
- Blöss Thierry, 1997, *Les liens de famille, Sociologie des rapports entre générations*, Paris, PUF, coll. Le sociologue.
- Bourdieu Pierre, 1996, « Des familles sans nom », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°113, p. 3-5.
- Bourguignon Odile, 2000, « La dimension fraternelle », *Le journal des psychologues*, n°183, pp 22-25.
- Bourguignon Odile, Théry Irène, Rallu Jean-Louis et Roussel Louis, 1985, *Du divorce et des enfants*, cahier n°111 de l'INED.
- Brocard Anouk, 2000, « Apprendre la fraternité pour deux enfants vivant dans la même chambre », in *Libres ensemble*, François de Singly, Paris, Nathan.
- Burguière André, Klapisch-Zuber Christiane, Segalen Martine, Zonabend Françoise, 1986, « Glossaire », *Histoire de la famille*, tome 1, Paris, Armand Colin.
- Cadolle Sylvie, 2000, *Etre parent, être beau-parent, la recomposition de la famille*, Odile Jacob, Paris
- Cadoret Anne, 1998, « Placer ensemble les frères et sœurs ? », *Informations sociales*, n°67, CNAF, p. 74-81.
- Cassan Francine, Héran François, Toulemon Laurent, 2000, « Etude de l'histoire familiale, L'édition 1999 de l'enquête famille », in *Courrier des statistiques*, n°93.
- Cherlin Andrew, 1987, « Le remariage comme institution incomplète », in *Dialogue*, n° 97, p 57.

- Cicchelli-Pugeault Catherine, 1998, « Les enfants dans les familles recomposées : 'le sens perdu de la famille ?' », in Les « nouvelles familles » en France, L'état de l'enfance, Langouët Gabriel (dir), L'Observatoire de l'enfance en France, Hachette.
- Cicchelli-Pugeault Catherine, Cicchelli Vincenzo, 1998, *Les théories sociologiques de la famille*, coll Repères, Paris, La Découverte
- Crenner Emmanuelle, Déchaux Jean-Hugues, Herpin Nicolas, 2000, « Le lien de germanité à l'âge adulte. Une approche par l'étude des fréquentations », *Revue française de sociologie*, vol. 41, n°2, pp 211-239.
- Decup-Pannier Benoîte, 2000, « Avoir une chambre chez chacun de ses parents séparés », in *Libres ensemble*, François de Singly, Paris, Nathan.
- Delalande Julie, 2001, « La cours d'école, lieu de transmission entre pairs », *Informations sociales*, n°93, pp 22-29.
- Desplanques Guy, 1993, « Les familles recomposées en 1990 », in *Les recompositions familiales aujourd'hui*, Meulders-Klein Marie-Thérèse et Théry Irène, coll. Essais & Recherches, Paris, Nathan, p. 81-96.
- Dhavernas Marie-Josèphe et Théry Irène, 1993, « La parenté aux frontières de l'amitié : statut et rôle du beau-parent dans les familles recomposées », in *Les recompositions familiales aujourd'hui*, Meulders-Klein Marie-Thérèse et Théry Irène, coll. Essais & Recherches, Nathan, Paris.
- Douville Olivier, 2000, « La fratrie : approche anthropologique », *Dialogue*, n° 149, AFCCC, Ramonville Saint-Agne, Erès, pp 29-39.
- Festy Patrick, 1998, « L'enfant dans la famille. Analyse démographique. », *Education et Sociétés*, n°2, Paris-Bruxelles, De Boeck université, pp. 1 49-168.
- Festy Patrick, 1997, « L'enfant au centre des configurations familiales : collecte et analyse des données », Contributions des chercheurs de l'INED au XXIII^e Congrès général de la population, 11-17 octobre, Union internationale pour l'étude scientifique de la population, Beijing-Chine, *Dossier et recherches*, n°69 a, INED, p. 109-117.
- Festy Patrick, 1994, « L'enfant dans la famille. Vingt ans de changement dans l'environnement familial des enfants », *Population*, n°6, p. 1245-1296.
- Fulchiron Hugues, 1997, *L'autorité parentale dans les « secondes familles »*, Les Petites Affiches, n°118, octobre.
- Fulchiron Hugues, 1987, « Enfants et beaux-parents : droit et non-droit dans la famille », *Dialogue*, n°97.

- Gayet Daniel. 1993, *Les relations fraternelles*, Lausanne, Delachaux et Niestlé.
- Ginsberg-Carré Christiane, 1999, « La fratrie dans la famille recomposée » in *Le fraternel* par Bourguignon O. et alii, coll Psychismes, Paris, Dunod.
- Ginsberg-Carré Christiane, 1998, « Le frère de mon frère est-il mon frère ? dans les familles recomposées », *Informations sociales*, n°67, CNAF, p 46-55.
- Haecht Anne van, 1990, « L'enfance : terre inconnue du sociologue », *Bulletin* n°6 de l'association des sociologues de langue française, Université Libre de Bruxelles, pp 87-97.
- Julia Dominique, 1998b, « L'enfance entre absolutisme et Lumières (1650-1800) », in Becchi Egle, Julia Dominique (dir), *Histoire de l'enfance en occident, du XVII^e siècle à nos jours*, tome 2, Paris, Seuil, p. 7-111.
- Laufer Danièle, 1999, *Enfants uniques, Des petites familles sous le regard des autres*, Paris Bayard Editions.
- Laufer Danièle, 1996, *Traité de savoir-vivre à l'usage des familles recomposées*, Paris, éd Calmann-Lévy.
- Le Gall Didier, 1992, *Formes de régulation conjugale et familiale à la suite d'unions fécondes*, Université Paris V Sorbonne, nov.
- Le Gall Didier, Martin Claude, 1993a, « Recomposition familiale et espace domestique », coll. Recherches, n°42, *Evolution des modes de vie et architectures du logement*, La Défense, Plan Construction et Architecture, pp 11-27.
- Le Gall Didier et Martin Claude, 1993b, « Transitions familiales, logiques de recomposition et modes de régulation conjugale » in *Les recompositions familiales aujourd'hui*, Meulders-Klein Marie-Thérèse et Théry Irène, coll. Essais & Recherches, Nathan, Paris.
- Le Gall Didier et Martin Claude, 1990, *Recomposition familiale, usages du droit et production normative*, Caen, Centre de recherche sur le Travail Social – CNAF.
- Leridon Henri, 1993, « Recomposer les familles dans les sources statistiques », in Meulders-Klein Marie-Thérèse et Théry Irène, *Les recompositions familiales aujourd'hui*, coll. Essais & Recherches, Paris, Nathan, p. 51-66.
- Martial Agnès, 1998, « Partage et fraternité dans les familles recomposées », in Fine Agnès (dir), *Adoptions. Ethnologie des parentés choisies*, Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme, p. 205-244.

- Martin Claude, 1997, *L'après-divorce, Lien familial et vulnérabilité*, PUR, Rennes.
- Mazuy Magali, Toulemon Laurent, 2001, *Etude de l'histoire familiale, Premiers résultats de l'enquête en ménages*, INED, Paris.
- Meulders-Klein Marie-Thérèse et Théry Irène, 1993, *Les recompositions familiales aujourd'hui*, coll. Essais & Recherches, Nathan, Paris.
- Meulders-Klein Marie- Thérèse et Théry Irène (dir), 1995, *Quels repères pour les familles recomposées ?*, LGDJ.
- Montandon Cléopâtre, 1997, *L'éducation du point de vue des enfants*, Paris, L'Harmattan.
- Muxel Anne, 1998, « Etre frères et sœurs, le rester », *Informations sociales*, n° 67, Paris, CNAF, pp 4-15.
- Muxel Anne, 1996, *Individu et mémoire familial*, coll. Essais & Recherches, Paris, Nathan.
- Neizert Françoise, 1990, *La chambre d'enfant – Représentations et pratiques qui en affectent l'usage dans une catégorie sociale en évolution, les professions intermédiaires*, Recherche à la demande du Plan et Construction, Ministère de l'Equipement, du logement, de l'Aménagement du Territoire et des Transports, Fédération nationale des écoles des parents et des éducateurs.
- Neyrand Gérard, 2001, *L'enfant face à la séparation des parents. Une solution, la résidence alternée*, coll. Alternatives sociales, Paris, éd Syros.
- Poittevin Aude, 2003, *Les liens dans les fratries recomposées, Regard sociologique sur les relations entre enfants au sein de familles recomposées*, Rapport de recherche financé par la CNAF, sous la responsabilité scientifique de F. de Singly, CERLIS (Paris V – CNRS).
- Poittevin Aude, 2000a, « Photographies de fratries recomposées : entre inégalité et intégration », *Recherches et Prévisions*, n°61, CNAF, p 51-59
- Poittevin Aude, 2000b, « Les variations morphologiques de la fratrie recomposée », *Dialogue*, n°149, AFCCC, p 99-105
- Poittevin Aude, 1999a, *Variations morphologiques de fratries recomposées dans le foyer, Regard parental sur la fratrie recomposée : représentations et stratégies*, mémoire principal de DEA (dir. SINGLY F. de), Faculté des sciences humaines et sociales de la Sorbonne, Université de Paris V.

- Poittevin Aude, 1999b, *Histoires de fratries recomposées, Les fratries recomposées dans la littérature pour la jeunesse*, mémoire secondaire de DEA (dir. SCHWARTZ O.), Faculté des sciences humaines et sociales de la Sorbonne, Université de Paris V.
- Poittevin Aude, 1998, *Albums de photographies de familles recomposées*, mémoire de maîtrise (dir. SINGLY F. de), Faculté des sciences humaines et sociales de la Sorbonne, Université de Paris V.
- Ramirez Hernando 2000, « Le sentiment fraternel : base du lien », *Le journal des psychologues*, n°183, pp 26-29.
- Ramos Elsa, 2002, *Rester enfant, devenir adulte. La cohabitation des étudiants chez leurs parents*. Coll. Logiques sociales, Paris, L'Harmattan.
- Singly, François de, 2001, *Libre ensemble*, coll. Essais & Recherches, Nathan, Paris. *Sciences Humaines*, 1995, « Familles bouleversées, familles recomposées », Hors-série n°7, réalisé avec le CNRS.
- Singly F. de, 1998, *Habitat et relations familiales*, coll. Socio-économie de l'habitat, Paris, Plan construction et architecture.
- Singly François de, 1996, *Le soi, le couple et la famille*, coll. Essais & Recherches, Nathan, Paris.
- Singly François de, 1993, *Sociologie de la famille contemporaine*, coll 128 Sociologie, Paris, Nathan.
- Sirota Régine, 1998, « L'émergence d'une sociologie de l'enfance : évolution de l'objet, évolution du regard », *Education et Sociétés*, n° 2, Paris-Bruxelles, De Boeck Université, pp. 9-34.
- Spire Alexis, 1998, « Figures de la fratrie », *Informations sociales*, n°67, CNAF, p. 23-31.
- Théry Irène, 1998, *Couple, filiation et parenté aujourd'hui*, éd. Odile Jacob, Paris.
- Théry Irène, 1996, « Normes et représentations de la famille au temps du démariage. Le cas des liens fraternels dans les fratries recomposées », in Le Gall D., Martin C. (dir), *Familles et politiques sociales ; Dix questions sur le lien familial contemporaine*, coll. Logiques sociales, Paris, L'Harmattan, p. 151-176.
- Théry Irène (dir), 1995, *Recomposer une famille : des rôles et des sentiments*, ed Textuel, coll Le penser-vivre, Paris.
- Théry Irène, 1993, *Le démariage*, éd Odile Jacob, Paris.

- Théry Irène, 1991, « Trouver le mot juste : langage et parenté dans les recompositions familiales près-divorce », in Segalen M. (éd), *Jeux de famille*, Paris, Presses du CNRS, p. 137-156.
- Théry Irène, 1987a, « Avant propos », *Dialogue*, n°97.
- Théry Irène, 1987b, « Remariage et familles composées : des évidences aux incertitudes », *L'année sociologique*, n°37.
- Valetas Marie-France, 1997, « Une famille, plusieurs noms : les enfants et le nom de leur mère après un divorce, en France et en Russie », Contributions des chercheurs de l'INED au XXIII^e Congrès général de la population, 11-17 octobre, Union internationale pour l'étude scientifique de la population, Beijing-Chine, *Dossier et recherches*, n°69 a, INED, p. 119-125.
- Villeneuve-Gokalp Catherine, 1997, « La double famille des enfants de parents séparés », Contributions des chercheurs de l'INED au XXIII^e Congrès général de la population, 11-17 octobre, Union internationale pour l'étude scientifique de la population, Beijing-Chine, *Dossier et recherches*, n°69 a, INED, p. 127-134.
- Villeneuve-Gokalp Catherine, 1993, « De la famille d'origine à la famille recomposée », in *Les recompositions familiales aujourd'hui*, Meulders-Klein Marie-Thérèse et Théry Irène, coll. Essais & Recherches, Nathan, Paris.
- Widmer Eric, 1999, *Les relations fraternelles des adolescents*, coll. Psychologie sociale, Paris, PUF.
- White L.K., Riedmann A., 1992, « When the Brady Bunch Grows up, Step/half- and Fullsibling Relationships in Adulthood », *Journal of Marriage and the Family*, 54, fev 1992,197-208.
- Youf Dominique, 2002, *Penser les droits de l'enfant*, PUF, Paris.
- Zimmermann Francis, 1972, *La parenté*, Paris, PUF.

ANNEXE I : ASPECTS METHODOLOGIQUES

A - LES FRATRIES RECOMPOSEES AUJOURD'HUI, DES DIFFICULTES POUR LES DENOMBRER

Les premiers résultats de l'Etude de l'histoire familiale étant parus en février 2001, nous revenons sur ces derniers chiffres.

Les démographes eux-mêmes, comme Henri Leridon [1993], Patrick Festy et Catherine Villeneuve-Gokalp [1997], ont fréquemment relevé que les outils de l'INSEE et de l'INED en matière de distinction et d'évaluation des familles recomposées étaient peu pertinents⁴³. « Les outils d'observation classiques, état civil bien sûr, mais aussi recensement et enquêtes lourdes atteignent leurs limites lorsqu'il s'agit de distinguer des statuts de fait difficiles à définir (qu'est-ce qu'une union sans mariage ? comment dénommer le compagnon d'une mère divorcée ? mon beau-père, l'ami de ma mère ?) ou des statuts juridiques que le droit répugne à reconnaître (marâtre, quasi-frère, etc.) Les enquêtes spécialisées sont devenues indispensables, mais comment y donner à des situations si diversifiées des effectifs suffisants pour que les mesures statistiques soient fiables ? » [Festy, 1997, p. 114]

L'enquête « Etude de l'histoire familiale » (EHF) réalisée dans le cadre du recensement 1999 a tenté de remédier à ces faiblesses. L'enquête EHF a été l'occasion d'une rénovation importante sur les situations et histoires des familles. Les questions ont été sensiblement remaniées en prenant soin de distinguer les situations de fait des situations légales et de repérer le cas des personnes ayant vécu plusieurs unions successives ; y ont été ajoutées des questions sur les enfants adoptés et les enfants du conjoint, ainsi que sur les petits-enfants et arrière-petits-enfants. Jusqu'à l'édition de 1990, l'enquête était réservée aux femmes. Prolongeant cette logique d'élargissement du champ de l'enquête, celle-ci s'est étendue aux hommes. Le questionnaire adressé à 145.000 hommes et 235.000 femmes est identique, par contre les échantillons d'hommes et de femmes étaient disjoints.⁴⁴

Pour faire suite à nos préoccupations, l'élaboration du questionnaire et la méthodologie sont aussi importantes que les résultats en eux-mêmes. Les éléments fournis dans le premier rapport intermédiaire de l'enquête EHF paru en février 2001 montrent que les principales lacunes des recensements précédents quant aux recompositions familiales ont été réduites. « L'enquête permet d'estimer le nombre de couples ainsi que la répartition entre couples mariés et non mariés, avec ou sans enfants. Elle permet de compléter l'analyse en distinguant les unions selon leur rang et, surtout, entre les enfants du couple et les enfants nés d'un seul des conjoints. [...] L'enquête contenait des questions sur les enfants de la personne et de son conjoint ou d'un ancien conjoint⁴⁵, que ces enfants vivent dans le ménage ou ailleurs. [...] Il est donc possible de

⁴³ Notons cependant que depuis 1985 ces deux organismes permettent de rendre visible une certaine réalité sociologique des familles et fratries recomposées.

⁴⁴ Cassan, Héran, Toulemon, 2000, p 27

⁴⁵ Seules sont prises en compte, parmi les unions passées, celles qui ont duré au moins six mois, sous le même toit ; les informations sont collectées sur deux unions au maximum (la première et la dernière). [Mazuy, Toulemon, 2001, p 21]

reconstituer les tailles des familles selon diverses définitions des enfants, de la plus restrictive (enfants « mis au monde ») à la plus large (enfants de la personne, mis au monde ou adoptés, et enfants d'un conjoint ou d'un ancien conjoint, qu'ils soient venus vivre avec la personne ou non). »⁴⁶

Ainsi, l'enquête compte tous les enfants qu'ont eus les personnes interrogées, qu'ils aient été mis au monde (1) ou adoptés (2) ou encore « amenés » par un conjoint, qu'ils vivent avec la personne (3, enfants élevés) ou aient quitté le logement (4, venus vivre ou 5, qui ne sont pas venus vivre), qu'ils soient vivants ou non. Il ressort par conséquent cinq « types » d'enfants.⁴⁷ Mais l'enquête autorise plusieurs méthodes de repérage des beaux-enfants : exploiter les réponses elles-mêmes, utiliser les informations sur les dates de naissance des enfants et les dates d'union, prendre en compte l'ensemble de l'échantillon ou uniquement les réponses des hommes ou des femmes. C'est la méthode utilisant les informations sur les dates de naissance des enfants et celles des unions qui a permis notamment à la CAF de Paris d'établir l'échantillon de familles recomposées à partir duquel nous avons travaillé. Les résultats issus de chacune de ces méthodes sont très différents. Sur 13.230.000 enfants, le nombre d'enfants vivant avec un parent et un beau-parent s'établit entre 604.000 (4,6 %) avec la première méthode et 943.000 (7,1 %) d'après les dates de naissance et d'union, la troisième méthode conduisant à une estimation de 773.000 (5,8 %).⁴⁸ Le recoupement avec le recensement précisera les données quantitatives. Par ailleurs, il semble significatif d'avoir interrogé les hommes. Cela « permet de remettre en cause les réponses des femmes quant au nombre de leurs beaux-enfants, probablement sous-déclarés. » D'autres résultats sont à noter. Les hommes ont en moyenne moins d'enfants que les femmes. Ils vivent plus souvent plusieurs unions successives, ont un peu plus de beaux-enfants et surtout les élèvent beaucoup plus souvent que les femmes. Les hommes qui élèvent ou ont élevé des beaux-enfants ont moins d'enfants « à eux » ; ils ont cependant élevé davantage d'enfants que ceux qui n'ont élevé aucun bel-enfant.

Bien que certaines questions aient été orientées sur le nombre des enfants nous n'avons pas d'écho sur les configurations fraternelles. Les familles recomposées sont appréhendées par la relation beau-parentale. Question, qui selon nous, n'est pas exclusive dans les recompositions familiales. Nous attendons avec intérêt les résultats du groupe de travail sur le point de vue de l'enfant, dont l'histoire de la fratrie, mené par Marie-France Cristofari (INSEE) ainsi que les résultats des groupes de travail sur les modes d'habitat avec Catherine Bonvalet et Denise Arbonville (INED) et sur la recomposition des temps sociaux à l'épreuve de la « parenté tardive » avec Marc Bessin (CNRS).

Du manque de distinction entre les différentes situations des recompositions familiales qui tend à rendre ces familles invisibles, nous aboutissons aujourd'hui à une autre confusion. Confusion des mots, des définitions et donc des situations. Il semble que nous soyons passés de trop peu d'indicateurs à trop d'indicateurs. « Certaines personnes peuvent avoir compté les beaux-enfants qu'elles élèvent ou ont élevés au nombre de leurs propres enfants. A l'inverse, des personnes peuvent avoir déclaré les enfants qu'elles ont eus au sein d'une union antérieure à la fois comme leurs enfants et comme des « enfants

⁴⁶ Mazuy, Toulemon, 2001, p 5.

⁴⁷ Mazuy, Toulemon, 2001, p 26.

⁴⁸ Mazuy, Toulemon, 2001, p 68.

élevés d'un conjoint », alors qu'il s'agit en réalité d'enfants que la personne a eus elle-même avec un précédent conjoint. Le dernier cas de figure est tout autre : il s'agit des « faux doublons ». En effet, la date de naissance est connue avec la précision du mois, et certains enfants appartenant à des familles recomposées peuvent avoir la même date de naissance qu'un quasi-frère ou une quasi-sœur de même sexe. La double saisie d'un même enfant est intéressante en elle-même puisqu'elle prouve combien il est difficile de donner une définition du terme « enfant », selon que l'on retient uniquement le critère biologique ou que l'on élargit la définition à tous les enfants élevés par une personne au cours de sa vie. »⁴⁹

A l'intersection de leur expérience d'enfant et de leur expérience de la recomposition, nous retiendrons que les enfants doivent être considérés comme des acteurs à part entière et non pas seulement comme des êtres en devenir. Comme le rappelle Régine Sirota (1998), les enfants sont à la fois produits et acteurs de processus sociaux, et il s'agit de se demander ce que fabrique l'enfant au sein d'instances de socialisation comme la famille, le groupe des pairs et plus particulièrement la fratrie recomposée.

B - AVOIR ACCES AUX ENFANTS DE FAMILLES RECOMPOSEES

Pour accéder à une trentaine de familles recomposées avec des enfants sur Paris, nous nous sommes adressés au Relais d'Etude Régional puis nous avons été dirigés vers la Caisse d'Allocations Familiales de Paris. La CAF de Paris a accepté ce projet et a pris en charge sa réalisation. La ville de Paris nous intéresse pour ce qu'elle offre de contraintes immobilières (taille des appartements, faible extension immobilière), contrairement à la banlieue parisienne où la création de zones pavillonnaires, par exemple, répond davantage à la demande des familles nombreuses (nombre de chambres, prix au m²). Mais, selon Guy Desplanques [1993, p. 92], en 1990, seulement 2 % des enfants de moins de dix-neuf ans vivent avec un beau-parent à Paris contre 5 % en région parisienne et l'écart s'accroît encore si l'on tient compte des enfants du couple actuel des familles recomposées.

La démarche avec la CAF 75 impliquait d'obtenir l'accord de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés sur le dossier d'enquête et de recherche (sujet, méthodologie, cadre de l'étude) afin que la CAF de Paris puisse nous fournir un ensemble d'allocataires répondant aux critères souhaités pour l'étude. La demande initiale portait sur trente familles réparties, sur les 13^e, 6^e et 19^e arrondissements de Paris (arrondissements choisis pour leur diversité sociale et immobilière), ayant au moins un enfant commun âgé de plus de dix ans (pour les deux formes familiales recomposées avec enfant commun ; pour la troisième forme familiale, sans enfant commun, au moins un des enfants devait avoir plus de dix ans). La recherche devait aussi aboutir à un équilibre entre les différentes formes familiales.

Des indicateurs spécifiques aux familles recomposées n'existant pas sous CRISTAL⁵⁰, il a été nécessaire de procéder en deux temps. La démarche a consisté à effectuer des requêtes de familles ayant une situation familiale antérieure de type « isolé »

⁴⁹ Mazuy, Toulemon, 2001.

⁵⁰ Base de données utilisée par les CAF.

et une situation familiale actuelle « couple », prenant en compte les dates de naissance des enfants (nés avant ou après la date de changement de situation familiale), puis à faire une sélection manuelle sur les listes établies pour détecter les matricules correspondant à l'une des trois formes familiales souhaitées.

Les premiers résultats obtenus ne laissaient apparaître aucun matricule impliquant la présence d'un enfant commun de plus de dix ans. La recherche avec au moins un enfant à charge de plus de dix ans (cet enfant à charge n'étant pas un enfant commun) a donc été élargie à tout Paris. En ce qui concerne les familles sans enfants communs, la recherche a pu être ciblée sur les trois arrondissements initiaux.

L'ensemble définitif des allocataires repérés et acceptant de participer à l'étude (un courrier précisant la possibilité de refuser d'y participer leur avait été adressé) a été présenté sous la forme d'un listing avec le nom et le prénom des adultes, le nom, le prénom et la date de naissance des enfants à charge, la situation familiale actuelle et l'adresse du foyer.

Nous tenons à préciser, à nouveau, que la CAF n'ayant aucun moyen de reconnaître de manière systématique les familles recomposées, le listing fourni ne représente qu'une estimation de la représentation réelle de ces familles sur Paris et de leur morphologie puisque ne sont repérés que les enfants à charge. Pour ce qui est du nombre réel des enfants vivant à temps plein et du nombre réel de ceux vivant à temps partiel dans chaque foyer retenu, des informations complémentaires sont demandées aux adultes lors des contacts téléphoniques. Nous souhaitons également ajouter que l'absence dans le listing d'enfants communs de plus de sept ans a été comblée par une recherche extérieure à la CAF de Paris, nous avons élargi notre échantillon avec six familles supplémentaires. Certaines résident sur Paris, d'autres en banlieue parisienne.

Parmi la centaine de foyers proposés par la CAF de Paris, les familles contactées sont celles dont nous avons pu obtenir le numéro de téléphone. Beaucoup de foyers n'étant pas accessibles par ce moyen de communication, nous avons procédé, par la suite, à d'autres démarches (courrier par exemple) pour compléter notre échantillon. La prise de contact s'effectuant par téléphone cela a constitué la principale barrière.

C - AUTOUR DES ENFANTS

« L'enfance passe, nous la mettons aux oubliettes et nous ne prêtons pas attention aux paroles des enfants. (...) On les observe, on les apprécie ou on les réprimande, on les drolote ou on les maltraite, mais on les écoute très peu. (...) Or ignorer le regard que portent les enfants sur la réalité sociale, c'est supprimer un éclairage essentiel à la compréhension de leur expérience. »

[Cléopâtre Montandon, 1997]

Nous avons pris le parti, comme dans nos recherches antérieures⁵¹, de centrer notre travail sur un seul foyer de l'enfant afin de pouvoir y observer l'influence des variations morphologiques de la fratrie recomposée sur la gestion du temps et de l'espace, sur les interactions et les relations fraternelles. Nous avons retenu, comme apport

⁵¹ Poittevin, 1999a, 2000a.

complémentaire, le discours des enfants sur les membres de leur fratrie recomposée hors du foyer enquêté.

Pour procéder à cette recherche nous avons réalisé des entretiens dans trente-deux foyers, auprès d'adultes et d'enfants (non indépendants). Dans chaque foyer nous avons rencontré un adulte et, en moyenne, deux enfants ; nous n'avons pas retenu les foyers où il n'était possible de voir que les adultes ou que les enfants. Dans deux cas seulement, la personne contactée par téléphone a refusé que nous nous entretenions avec les enfants. Bien que dans l'ensemble notre démarche auprès des enfants n'ait pas été une barrière majeure, les adultes répondant positivement dès le premier contact téléphonique, dans moins de cinq cas il nous a été répondu que l'accord de l'autre parent des enfants retenus devait être sollicité⁵². Nous précisons à chaque fois le cadre institutionnel (CNAF) et universitaire (CERLIS) de notre recherche, les conditions par lesquelles nous avons eu leurs coordonnées (CAF 75) ainsi que l'accord de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés pour la diffusion des informations émanant de la CAF de Paris et sur les conditions d'entretiens avec les enfants mineurs⁵³ (conditions d'enquête et guide d'entretiens). Tous les enfants se sont pliés au « jeu » de l'interview (entretiens semi-directifs) ; ils nous ont consacré une à deux heures chacun.

Les entretiens semi-directifs⁵⁴ réalisés ont porté sur la place et la dénomination accordées à chaque acteur de la recomposition, les activités quotidiennes et extraordinaires réalisées avec chaque autre enfant, les changements survenus à l'arrivée de demis et/ou de quasis (autant au niveau de l'organisation que de ce que les enfants ont ressenti personnellement) ainsi que sur ce qu'est un frère ou une sœur. Une part des entretiens concernait l'organisation et le vécu des allées et venues des enfants « soumis » à un rythme bifocal. Nous avons distingué les enfants « entrants » à savoir les enfants vivant principalement chez leur parent « gardien » et *venant* ponctuellement voir leur parent « non gardien »⁵⁵ chez l'enquêtée (l'enfant « entre » ponctuellement dans le foyer enquêté ; il *vient voir* son parent non gardien), des enfants « sortants » c'est-à-dire les enfants vivant principalement chez leur parent « gardien », foyer enquêté, et *allant voir* ponctuellement leur parent « non gardien » (l'enfant « sort » ponctuellement du foyer enquêté ; il *va voir* son parent non gardien).

Tous les entretiens se sont déroulés dans la chambre des jeunes enquêtés afin de pouvoir y observer l'agencement ainsi que la place réservée à chaque enfant et/ou la place investie par lui. Il était aussi important pour nous d'être au contact des enfants dans leur environnement personnel. Dans le but de réduire la distance entre eux et nous, nous nous sommes toujours assis à leur niveau ; de nombreux entretiens ont été réalisés assis

⁵² Il ne nous a pas été demandé de contacter personnellement l'autre parent de l'un des enfants. Une seule fois sur ces cinq cas, l'autre parent a refusé que soient menés l'entretien avec l'un de ses enfants ou les deux. Dans ce cas précis, nous avons pu malgré tout voir d'autres enfants vivant dans ce foyer.

⁵³ Les préoccupations de la CNIL concernaient les enfants mineurs mais les entretiens ont été menés avec le même quel que soit l'âge des enfants. Tous les enfants rencontrés étaient encore domiciliés chez l'un de leurs parents.

⁵⁴ Un guide d'entretien détaillé se trouve en annexe II.

⁵⁵ Cette terminologie, à laquelle je recours par souci de simplification, ne devrait plus être adaptée au droit depuis la loi du 8 janvier 1993 qui établit le principe de l'autorité parentale conjointe après la désunion. Elle demeure néanmoins d'actualité dans les faits puisqu'il existe une « résidence habituelle de l'enfant », posant la norme de la résidence habituelle chez l'un (parent « gardien ») et du simple droit de visite et d'hébergement chez l'autre (parent « non gardien »).

sur le lit de l'enfant. Au delà de l'intérêt pour la recherche⁵⁶, la description de leur chambre (décoration, jeux préférés, bureau) était un moyen « d'entrer en contact ». Un micro-cravatte avec une longueur de fil de 2-3 mètres a aussi été très utile : tout en maintenant de bonnes conditions d'enregistrement, l'enfant pouvait se déplacer sans contrainte dans son espace et montrer des objets. L'installation du micro-cravatte a donné de l'importance et du sérieux à notre démarche mais il a été rapidement oublié. Nous n'avons pas d'entretien avec un enfant de moins d'une heure.

Nous avons interrogé, lorsque c'était possible, un enfant de chaque unité de germains co-résidente dans le foyer (à temps plein ou partiel) afin de comprendre les mécanismes et les enjeux entre (et pour) chacune d'elles. Il est arrivé qu'aucun des enfants d'une unité de germains ne puisse être interrogé pour une question d'âge (trop jeune) ou de refus d'un parent. Dans ce cas, nous avons tenté de voir un autre enfant afin d'avoir une constante de deux entretiens d'enfants par foyer. Pour que ces entretiens soient optima nous les avons réalisés auprès d'enfants de sept ans⁵⁷ et plus, encore domiciliés chez l'un de leurs parents au moins. Nous n'avons pas souhaité rencontrer des enfants de moins de sept ans afin de pouvoir faire passer le même guide d'entretien à chaque jeune acteur. Pour des enfants plus jeunes, il aurait peut être été préférable d'introduire un autre mode de recueil de données.

Ayant majoritairement réalisé deux entretiens au sein de la fratrie recomposée, les variations entre les discours portent sur une différence d'expérience familiale (enfant unique/enfant appartenant à une fratrie, aîné/cadet, phase de monoparentalité et de durée de recomposition plus ou moins longue, enfant d'un couple précédent/enfant commun, par exemple).

Dans les familles rencontrées, l'adulte interrogé⁵⁸ est dans tous les cas parent et selon la configuration de la fratrie recomposée il peut aussi être beau-parent. L'adulte, aussi gestionnaire de la famille recomposée, doit gérer les temps individuels et les temps partagés, les espaces personnels, mixtes (présence d'enfants d'entités différentes) et familiaux, ce qui nous informera, en complément du discours des enfants, sur les contours des territoires laissés à chacun et les possibilités de manœuvres en leur sein. Ne souhaitant pas débattre de la véracité des faits et des sentiments, nous n'opposons pas le discours adulte à celui des enfants.

Nous ne souhaitons pas constituer un échantillon mixte d'hommes et de femmes afin de ne pas multiplier les logiques adultes et se concentrer au plus près sur le discours des enfants qui est l'objectif de notre recherche. Les femmes se sont montrées plus disponibles pour consacrer plusieurs heures à ces entretiens. Les quelques refus enregistrés ont pour explication le manque de temps des deux conjoints. Nous avons toujours procédé à l'entretien avec l'adulte avant d'interroger les enfants.

⁵⁶ Nous pouvions ainsi repérer les espaces-clé pour l'enfant en question (son bureau, son espace de jeux, son lit) ; espaces participant à la définition de son identité personnelle, fraternelle et familiale

⁵⁷ Le protocole de recherche des familles mis en place avec la CAF 75 prévoyait un âge minimum de neuf-dix ans, nous avons été obligés de baisser cet âge afin de pouvoir rencontrer un nombre suffisant d'enfants issus du couple actuel. Les enfants de sept ans ont participé aux entretiens de manière similaire aux autres enfants. L'âge est toujours mentionné lorsque nous reprenons un passage du discours de l'enfant.

⁵⁸ Le guide d'entretien destiné aux adultes se trouve en annexe II.

ANNEXE II : TABLEAUX SYNTHETIQUES DES FAMILLES

Un portrait synthétique de notre échantillon d'enfants est proposé pour chaque type de fratries recomposées. Chaque tableau reprend le numéro de la famille rencontrée, la date de séparation (ou de divorce le cas échéant) du ou des conjoints (« enq » pour les dates relatives aux enquêtées, « conj » pour celles relatives au conjoint), la date du début de vie commune (cohabitation des adultes et des enfants), l'arrondissement ou le département de résidence, le prénom de l'enquêtée, et précise le prénom (d'emprunt) des enfants et leur âge⁵⁹. Le prénom des enfants enquêtés sont en gras.

De plus, nous augmentons la présentation des acteurs par une présentation de nos deux autres indicateurs : les modes d'organisation des temps et des espaces. Pour chaque configuration, nous montrons la diversité des rythmes des enfants entrants ou sortants du foyer enquêté ainsi que la répartition des chambres. Pour cela, les tableaux sont augmentés de la fréquence des visites (entrées ou sorties du foyer enquêté) des enfants de l'enquêtée, et/ou ceux de son conjoint, et/ou les enfants du nouveau couple, en fonction du type de morphologie, ainsi que le partage éventuel de sa chambre (ch seul ; ch partagée TP [à temps plein] / tp [à temps partiel] avec X [initiale de l'autre enfant])⁶⁰. Sont mentionnés également le nombre de pièces⁶¹ du domicile et le nombre des chambres réservées aux enfants. Nous observons ainsi qui de ces enfants partagent ou non leur chambre (frères/sœurs, demi-frères/sœurs, quasi-frères/sœurs, enfants entrants, enfants sortants).

Comme pour les enfants, les informations concernant les adultes de notre échantillon sont présentées de manière synthétique dans des tableaux ce qui permet une lecture rapide de la vie conjugale des enquêtées et de leurs caractéristiques socio-professionnelles. Nous avons retenu celles des membres du nouveau couple ainsi que celles des ex-conjoints (parents des enfants) tout en mesurant les problèmes que pose la coexistence de différentes figures parentales dans les relations éducatives en direction des enfants dans les familles recomposées. Nous rappelons ici quelques interrogations soulevées par Thierry Blöss dans *Les liens de famille, Sociologie des rapports entre générations* [p. 89-90]. Quel intérêt y a-t-il à retenir la profession exercée par le père, alors que ce dernier est après divorce le plus souvent séparé de son enfant, et ne joue parfois aucun rôle – même à distance – dans son éducation ? Dans ce cas, le groupe socioprofessionnel du père ne constitue pas de fait un indicateur pertinent du milieu dans lequel l'enfant est socialisé. De même, quel est, l'intérêt de prendre en compte la position sociale du « chef de ménage » quand ce dernier est le conjoint d'une mère divorcée, et n'a souvent en définitive que peu d'influence sur l'éducation de l'enfant de sa femme ? Dans ce cas, la caractéristique sociologique du parent par alliance (ou beau-père) est un indicateur également insuffisant des relations familiales. L'intensification des transformations dans les structures familiales pose explicitement les limites d'une approche en terme d'origine sociale des parents. Elle complexifie ou contrarie le modèle

⁵⁹ Dans les tableaux, sous chaque prénom des enfants est indiqué en premier leur âge en 2001 puis entre parenthèses leur année de naissance.

⁶⁰ Une même chambre peut-être partagée à temps plein et à temps partiel car un enfant peut partager cet espace de manière occasionnelle (juste quand l'autre enfant vient) alors que l'autre enfant la partagera toujours lorsqu'il sera présent à ce domicile.

⁶¹ Sont comptées comme pièces : les chambres, séjour, salle à manger, bureau (et non la cuisine, la salle de bain, les toilettes).

explicatif de la reproduction sociale, et des modalités pratiques que cette reproduction prend, notamment sur le terrain de l'éducation familiale.

En fonction des scénarii rencontrés, de trois à six adultes peuvent être référencés : l'enquêtée, (+/-) son ex-conjoint, (+/-) la nouvelle compagne de ce dernier, le conjoint actuel de l'enquêtée, (+/-) son ex-conjointe, (+/-) le nouveau compagnon de cette dernière. Les informations les moins précises et les moins recueillies concernent principalement les nouveaux compagnons des ex-conjoints.

Les tableaux concernant les adultes se lisent de la manière suivante. Les familles sont identifiées par un numéro (identique pour l'adulte et les enfants enquêtés), vient ensuite la localisation de l'habitation (numéro d'arrondissement sur Paris ou du département pour la banlieue parisienne). En ce qui concerne l'enquêtée, sont indiqués son prénom (d'emprunt), son âge, sa profession, différentes dates de sa vie conjugale (premier mariage, séparation, divorce, rencontre du conjoint actuel, début de vie commune avec lui, l'emménagement dans le foyer au moment des entretiens, second mariage s'il y a lieu). Pour les autres acteurs, nous avons seulement retenu leur prénom (d'emprunt), leur âge, leur profession. En plus, pour l'ex-conjoint nous avons mentionné son lieu de résidence (pour voir un ordre de grandeur des déplacements des enfants d'un foyer à l'autre) et pour le conjoint actuel nous avons noté quelques informations de son passé conjugal (c :célibataire, sep : date de séparation d'avec son ex-conjointe, div : date de divorce). Lors que le signe « ▣ » apparaît cela signifie que l'acteur en question existe bien mais que nous n'avons pas obtenu d'information sur lui. Lorsque l'enquêtée a eu plus d'un ex-conjoint, nous reprenons les dates de séparation et/ou de divorce en précisant s'il s'agit du père de tel enfant ou de tel autre (enfant désigné par son initiale). Par ailleurs, à côté du prénom de certaines enquêtées ou parfois de leur conjoint, un ou deux astérisques peuvent apparaître. Il s'agit d'acteurs ayant vécu eux-mêmes une situation de recomposition familiale (*) avec plus ou moins la présence de demi-frères ou sœurs (**).

A - CONFIGURATION « FRATRIE DE QUASIS » : ENFANTS

famille	1	2	3	4	5
Enquêtée	Luce	Pascale	Adeline	Alix	Raïssa
Arrondt département	6	13	13	92	13
Nbre pièces	5	6	5	4	6
Nbre ch enfants	3	4	3	2	3
Enfants enquêtée (foyer)	Jennifer 16 (1985) E :ttes vacs Ch partagée tp:Ad,Au	Antoine 15 (1986) S:1we/2+ 1/2vacs Ch seul	Armand 13 (1988) S : samedi s, dim, 1mois été Ch seul	Kevin 8 (1993) S:1we/2 + 1/2vacs +mardi Ch seul	Lucie 14 (1987) S : vacs Ch seule
	Blaise 11 (1988) ch seul	Alexis 13 (1988) S:1we/2+ 1/2vacs Ch seul	Bénédicte 11 (1990) S : samedi s, dim, 1mois été Ch seule		Steve 7 (1994) S :vacs Ch seul
Enfants Couple (foyer)					
Enfants conjoint (foyer)	Sylvestre 17 (1984) E :ts we (internat) Ch seul	Thomas 12 (1989) S :1we/2 (grand-mère) Ch seul	Dimitri 11 (1990) S : samedi s, dim, 1 sem pte vacs, 2 sem été Ch seul	Honorine 17 (1984) E :ttes vacs Ch seule	Samia 15 (1986) ch seule
	Maud 12 (1989) S :mardi s, merc, 1/2we,1/2vac Ch partagée TP :Ad ; tp :J	Cécilia 9 (1992) S :1we/2 (grand-mère) Ch seule			
	Adrienne 11 (1988) S :mardi s, merc, 1/2we, 1/2vac Ch partagée TP :Ad ; tp :J				

B - CONFIGURATION « FRATRIE DE QUASIS » : ADULTES

famille	1	2	3	4	5
---------	---	---	---	---	---

arrondt/départemt	6	13	13	92	13
Enquêtée	Luce*	Pascale*	Adeline**	Alix	Raïssa**
Age (ans)	34	48	38	39	38
profession	attachée commerciale	gérante agence com°	serveuse	ass dir? laboratoire scientifique	ass présidentielle, banque
1° mariage		(union 1985)	(avant 1986)	1992	n
Séparation (ex-conjoint)	père J:87, père B:97	1995	1991	1999	Père L:89, père S:97
divorce (ex-conjoint)			1992		
rencontre (conj actuel)	1997	1995	1995	2000	1998
début vie com. (conj actuel)	1997	1997	1997	2000	1998
appartement actuel	1998	1998	1997 (avant, à elle)	2000	1998
2° mariage			2000		
conjoint	Brice	Hubert	François	Edouard	Habib*
âge	41	42	37	42	38
profession	cadre Disney	gérant agence com°	chauffeur bus	informaticien	agent sécurité
passé	sep 1996, divorce 2000	pas marié, sep 1995	sep 1993, divorce 95	pas marié, sép1990	veuf:96
ex-conjoint		Serge*	Wilfried	Philippe	pèreL:Jean-Pierre; pèreS:Gilbert
âge		46		47	pèreL:44; pèreS:38
profession	pèreJ:skipper; pèreB:sans prof	technicien/ascenseur	serveur	sculpteur, designer	pèreL:hotellerie; pèreS:journaliste
résidence	pèreJ:st trpez, pèreB:Limoge	Courcouronnes	Paris	Paris	pèreL:Angleterre, pèreS:Martinique
Nlle femme		Marie-Dominique		Tatiana	
âge					
profession				photographe prof	
ex-conjointe		Sylvaine	Stéphanie	α	Chantal
âge		décès mars 2000 (46)			décédée 1996 (39)
profession	sans prof		resp magasin		styliste
résidence	Paris		ile de France		
Nel homme	α		α	α	
âge					
profession					

C - CONFIGURATION « FRATRIE DE DEMIS » : ENFANTS

famille	6	7	8	9	10	11	12
Enquêtée	Sylvie	Catherine	Elisabeth	Christine	Martine	Colette	Monique
Arrondt départemt	11	12	3	18	94	77	17
Nbre pièces	5	4	4	6	5	6	5
Nbre ch enfants	2	2	2	3	2	4	2
Enfants enquêtée (foyer)	Béatrice 14 (1987) 1sem/2 + 1/2 vacances ch seule	Charlotte 17 (1984) E : ts we (interne) ch partagée TP	Hugues 11 (1990) S : 1we/2 (objectif) Ch partagée TP :F	Benoît 14 (1987) S : 1we/2 + 1/2 vacs été ch seul		Emilie 20 (1981) S : 1we/6 Ch seule	Prudence 18 (1983) ch seule
	Laurence 9 (1992) 1sem/2 + 1/2vac ch partagée TP	Vincent 16 (1985) S : ts we Ch seul	Florent 9 (1992) S : 1we/2 (objectif) Ch partagée TP :H	Thibaut 12 (1989) S : 1we/2 + 1/2 vacs été ch seul		Martin 18 (1983) S : 1we/5 ch partagée TP:Max	Judith 16 (1985) ch partagée TP
			Justine 6 (1995) S : 1we/2 + 1/2vac Ch partagée TP :A			Valentin 16 (1985) S : 1we/5 Ch seul	
			Alice 4 (1997) S : 1we/2 + 1/2vac Ch partagée TP :J	Amandine 15m (2000) ch seule	Clarisse 8 (1993) ch partagée TP :M	Maxime 11 (1990) ch partagée tp:Mar	Clotilde 12 (1989) ch partagée TP
Enfants Couple (foyer)	Léo 1 (2000) ch partagée tp	Martial 8m (2000) ch partagée tp			Matthias 6 (1995) ch partagée TP :C	Victor 7 (1994) ch partagée TP:S	
						Sabine 5 (1996) ch partagée TP:Vi	
Enfants conjoint (foyer)					Edwige 19 (1982) E : 1we/2 + 1/2vac ch partagée TP :G		
					Gautier 17 (1984) E : 1we/2 + 1/2vac ch partagée TP :E		

D - CONFIGURATION « FRATRIE DE DEMIS » : ADULTES

famille	6	7	8	9	10	11	12
arrondt/ville	11	12	3	18	Vitry	Tournant 77	17
Enquêtée	Sylvie	Catherine	Elisabeth**	Christine	Martine	Colette (**)	Monique
âge	43	38	40	41	40	40	47
profession	lg maladie, ass dir°	infirmière	avocate compte	avocate	agent de voyage	aide soignante	banque
1° mariage	n	1983	1989/1994		c	1979	
Séparation (ex-conjoint)	1994	1988	1992/1999	1995		1986	
divorce (ex-conjoint)	n	1993	1994/2000			1988	1985
rencontre (conj actuel)	1994	1995	./1992	1998	1990	1986	1988
début vie com. (conj actuel)	1999	1999	./1993	1999	1990	1991 (janv)	1988
appartement actuel	1999	1999	2000 (seule)	[1986]	1993	1996	1997
2° mariage					1991	1990 (nov)	
conjoint	Bernard	Pierre		Bruno*	Jean-Charles	Joseph	Denis*
âge	34	29		33	40	37	35
profession	ingénieur btp	infirmier nuit		agent tourisme	gest° perso /hôpital	policier	ass inform
passé	c	c		c	div:90	c	c
ex-conjoint	Alain	Louis	Davy/ Stanislas				(décédé 96)
âge	47	44	47/42	40		46	
profession	dir technique	contremaitre transport	médecin/ pdg sté	adj commissaire gvert		retraité gendarmerie	
résidence	Paris	chartres	Le Mans/ Paris	banlieue Paris		côte d'or	
Nlle F	Ingrid	Betty	αCatherine	Anne		α	
âge							
profession	dir ress hum						
ex-conjointe							
âge					42		
profession					employée banque		
résidence					Chartres		
Nel H					α		
âge							
profession							

E - CONFIGURATION « FRATRIE MIXTE » : ENFANTS

famille	13	14	15	16	17	18
Enquêtée	Delphine	Edith	Ida	Barbara	Jacqueline	Brigitte
Arrondt/ville	5	12	13	11	16	11
Nbre pièces	5	6	5	4	5	4
Nbre ch enfants	3	4	3	2	2	1
Enfants enquêtée (foyer)	Carine 19 (1982) S : 2 soirées/mois Ch seule (ch bonne)	Audrey 13 (1988) S: 1we/2, 1/2vac Ch seule	Grégoire 10 (1991) S:1merc/2, 1we/2, 1/2vac Ch partagée TP	Eléonore 11 (1990) S : quand veut, quand père peut Ch partagée tp : N	Cécile 14 (1987) ch partagée TP : H ; tp : G	Ninon 12 (1989) S:1we/2 + 1 resto 1sem/2 Ch partagée tp : C
	Sandrine 14 (1987) S : 1we/2, 1/2vac Ch partagée tp : Co	Guillaume 11 (1990) S: 1we/2, 1/2vac Ch seul	Quentin 8 (1993) S:1merc/2, 1we/2, 1/2vac Ch partagée TP			
Enfants Couple (foyer)	Valentine 20m (1999) ch seule			Blandine 8m (2000) ch partagée parents	Hélène 7 (1994) ch partagée TP : C ; tp : G	Mathieu 1 (2000) ch partagée parent
		Natacha 14m (2000) ch partagée	Aurélia 20m (1999) ch seule		Julie 4 (1997) ch seule	
Enfants Conjoint (foyer)	Constant 9 (1992) E : 1we/2, 1/2vac Ch partagée TP : S			Nadège 11 (1990) E:1we/2, 1/2vac Ch partagée TP : E	Gwladys 15 (1986) E : certaines vacs Ch partagée TP : C, H	Eugénie 17 (1984) E : mardi s Espace partagé (bureau)
		Mathilde 14 (1987) 2 sem/mois ch seule	David 13 (1988) S : ttes vacs + 1/2été Ch seul	Louis 7 (1994) E: 1we/2, 1/2vac Ch seul		Christophe 13 (1988) S: 1we/2, lundi, vend Ch partagée TP : N
		Renaud, 7 (1994) 2 sem/mois ch partagée				

F - CONFIGURATION « FRATRIE MIXTE » : ADULTES

famille	13	14	15	16	17	18
arrondt/ville	5	12	13	11	16	11
Enquêtée	Delphine	Edith	Ida**	Barbara	Jacqueline	Brigitte *
Age (ans)	44	42	39	41	41	42
profession	gérante et dir sté PAO	Médecin hospitalier	infirmière	inf puéricultrice, dir crèche	femme foyer	secrétaire rédact°
1° mariage			o		1983	
Séparation (ex-conjoint)	sep père C:1986, sep père S:1988		1994	1994	1992	
divorce (ex-conjoint)	1994	1995		2000	1995	début 1995
rencontre (conj actuel)	1994	1997	1995	1997	1992	début 1994
début vie com. (conj actuel)	1994	2000	1996	1999	1993	fin 1995
appartement actuel		elle:2000, lui:1998	1999	à elle avant	1996	1997
2° mairage	1999		2000		1996	
conjoint	Gérard*	Charles	Frédéric	Daniel*	Georges	Michel
âge	39	42	45	35	49	58
profession	cadre sup informatique	Forestier	conseil immob	cadre France télécom	président sté chimie	économiste indep, consultant
passé	1° mariage 83, sep 93	sep° 1996	sep°1989	pas marié, sep 97	sep:93, divorc e:95	sép fin 94, divorce 96
ex-conjoint	père C:Roland		Nicolas	André	Alban	Gaël
âge		44	36		54	
profession		publicitaire	infirmier	stewart	cadre commercial	chercheur, sociologue
résidence	Brie Comte Robert		Montreuil	Paris 11		Mexique
Nlle F	♣/Roland		Lys		♣	Beatriz
âge						
profession						
ex-conjointe	Carole		Frédérique			Fleur
âge		37	42		48	
profession	institutrice	artistique	chômage+pts w	chimiste commerciale	commerciale sncf polonais	chef projet/ design
résidence	Orgeval		Savoie	45 km Paris	Pologne	Paris 11
Nel H	Fabrice	♣	Gérald			Niles
âge						
profession						

